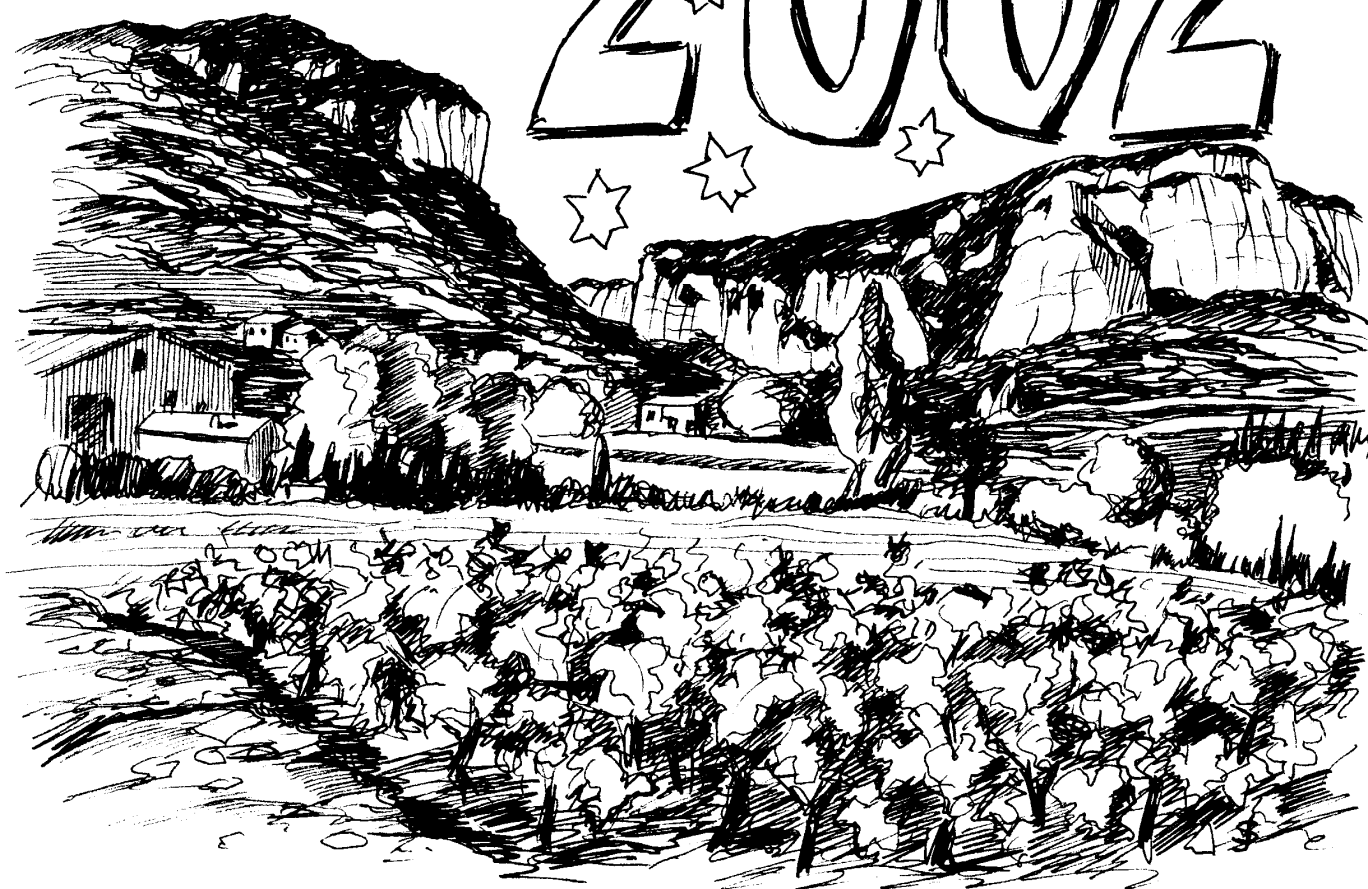


LO PUBLIAIRE

Sant Bauzelenc

**BONNE
ANNEE**

2002



Au Sommaire de ce Numéro

Editorial

Editorial -	2
Remuelements	3
Un drôle de nom : St Bauzille	4
Surprise, surprise.	5
La relève	6
Déjà 16 ans	6
Mots croisés	7
Point d'appui associatif	8
Solidarité insertion	8
Le nouvel an du Roumégairé	9
Couleur et senteur de la garrigue	10
Violon d'ingres	11
31 décembre	12
La réquisition des chevaux	12
Reconnaissons nos aînés	13
L'adolescente	13
Souvenirs !	14
Jeux de mots	14
Ecolo, mon ami,	15
Etoile sportive	16
Sport Culture Jeunesse du Thaurac	17
Santé	18
Les conseils municipaux	20
Service de garde 1er trimestre 2002	27
Etat civil	27
Survie	28

*Illustration page de couverture
- (Les gorges vue générale) -*

BONNE ANNÉE A TOUS

Bonne année et surtout bonne santé. Lorsque j'étais enfant, cette formule de vœux, maintes fois reprise par mes parents le Jour de l'An, me plongeait dans la perplexité.

Pourquoi évoquer ainsi la santé ? N'allait-elle pas de soi, qu'il faille la souhaiter avec tant d'insistance, à ceux que nous aimions. La vie se charge de nous ouvrir les yeux.

Aujourd'hui, je ne me pose plus la question, tant il me semble évident qu'elle est un don précieux et qu'il n'y a pas de ridicule à appeler sur nos proches cette bénédiction du ciel. Bonne année donc à chacune et chacun des lecteurs du Publiaïré et bonne santé à tous. Vous souhaiter une bonne année, c'est vous engager et essayer de vous la rendre heureuse, faute de quoi nous sombrerions dans l'hypocrisie. Surtout, gardons-nous bien de formuler des promesses que nous ne saurions tenir.

Tout au long des mois à venir, nous continuerons d'énoncer les événements heureux ou malheureux, qui marquent l'actualité. Nous nous efforcerons de jeter sur notre village, sur notre pays, un regard à la fois exigeant et bienveillant, à la lumière des convictions qui nous sont communes, face aux grands débats de société, ou aux projets de notre commune, nous dirons notre assentiment ou notre désaccord avec force, mais sans agressivité, attentifs à ne pas déployer plus d'énergie à dénoncer le mal qu'à défendre et promouvoir le bien. C'est le contrat moral qui nous lie à vous, au-delà des services que notre journal peut vous rendre, pour faciliter et enrichir votre vie quotidienne. Nous sommes tous à la fois témoins et acteurs de l'Histoire. Le journal est ouvert à tous, la page est encore blanche. C'est ensemble que nous allons l'écrire.

BONNE ANNÉE ET BONNE SANTÉ A TOUS

LÔ PUBLIAÏRÉ
Jeannot Bresson

*Reproduction interdite de
tout ou partie de texte,
sans l'accord écrit de
l'auteur, édité dans le
journal*

*"Lo Publiaïre Sant
Bauzelenc"*

Lo Publiaïre Sant Bauzelenc

Journal d'information trimestriel :

Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

(Association loi de 1901)

*Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS*

*Président : Jacques DEFLEUR - Composition : Thierry CELIE - Rédac. : Signataires des articles
Impression : Arceaux 49, 1027 rue de la croix verte, Montpellier*

Prochaine parution N° 65 Avril 2002

« **Remuelements** » : c'est le terme que les gens du Moyen Age utilisaient pour qualifier les modifications de valeur et de forme de leur monnaie. Ce terme peut bien s'appliquer aussi à l'événement que nous sommes en train de vivre avec l'**EURO** : rien de nouveau sous le soleil ! Mais, l'ambiance est nettement meilleure aujourd'hui, où disparaît le franc, qu'à sa naissance.... en 1360.

En ce temps-là, l'Europe sort de la PESTE de 1348 qui a vu une personne sur trois disparaître. Comme si l'infection ne suffisait pas, les hommes se battent sur le sol de France, Anglais contre Français.

En 1356 – 8 ans après la PESTE ! - a lieu à Poitiers une sévère bataille : d'un côté la troupe d'Edouard ⁽¹⁾ Noir, de l'autre, les soldats français de Jean Le Bon, Roi de France. La proie convoitée des Anglais, c'est La GUYENNE, autour de Bordeaux. Les français perdent la bataille, Jean Le Bon est fait prisonnier. Les Anglais demandent une rançon de 4.00.000 d'écus d'OR ! c'est énorme... Les frais de guerre, la rançon à payer, sont la cause de remuelements d'argent et de la création d'une nouvelle monnaie pour payer la rançon : c'est LE FRANC, qui veut dire « libre ». Cela plaira plus tard à Bonaparte qui le maintiendra. Voici d'ailleurs le message de ce dernier, recueilli par une cartomancienne, sur ce billet de 1958 qui allie nouveaux et anciens francs.

Anciens francs ! Entre deux bouffées de son énorme cigare, Winston Churchill a dit un jour « Passé un certain délai, un problème dont on ne



SOYONS ... FRANCS ! CA NE VA PAS ETRE FACILE, CE REMUEMENT !

s 'est pas occupé est un problème à moitié résolu ! » . Ceux qui comptent encore en anciens francs ont donc déjà à moitié gagné leur pari ! Comment agir maintenant pour eux ? Sur le billet ci-dessus, un premier rapport : 10.000 A.F. = 100 N.F. . Prenons la calculette, celle qui a une barre en travers, elle est géniale , mais arrivée bien tardivement (après d'autres plus perfides à l'usage du major de Polytechnique, condamnées à être reléguées au fond d'un tiroir pour aller dans un musée dans 200 ans.) Entre parenthèse, personne, pas même en Chine, n'a prévu la calculette anciens francs – Euros ! c'est dommage !

Voilà : 100 N.F.= 15 Euros 24, et,

**DIX MILLE
ANCIENS FRANCS VALENT
QUINZE €
VINGT QUATRE**

Cette phrase lapidaire est à apprendre par cœur , voire à écrire en gros sur le voutain au dessus de notre lit, comme Montaigne l'avait fait dans sa « Librairie » pour les maximes grecques !

On pourra aussi peindre à côté la valeur en euros du **million d'anciens francs** qui reste pour bien des gens, dont je suis, un repère solide qu'on camoufle pudiquement

en rajoutant « de centimes ».

Soit :

UN MILLION A.F. = 1.524 € 49

Pourquoi avoir un peu honte ? Je connais très bien un entrepreneur de T.P. habitué à lire de nombreux devis tous les jours : d'un coup d'œil, il est capable d'apprécier si le devis est acceptable ou non, à la vue des chiffres en francs. Il me faisait part de ses craintes pour s'adapter à l'euro.

Quand aux pièces elles mêmes, elles sont bien simplement fabriquées, pièces uniquement techniques, bien loin par exemple, du « **5 francs** » **1875 en argent**, pesant 22 grammes, lourd dans la main, et portant au pourtour : « Dieu protège la France ».

Armé de ces équations, de sa calculette (à barre !) et surtout d'une patience et d'une attention à toute épreuve, nous traverserons certainement courageusement le gué qui sépare ce vieil ami , **Le FRANC** , de cet inconnu un peu inquiétant mais raisonnablement nécessaire qu'est **L'EURO**.

Bon courage !

Bruno Granier
Déc. 2001

(1) Edouard III, Roi d'Angleterre, aidé de son frère le Prince Noir

Un drôle de nom : Saint Bauzille de Putois !

Les historiens spécialistes du Moyen Age s'accordent généralement pour penser qu'au cours de la dynastie carolingienne, notre bas Languedoc, la Septimanie, a traversé une " longue et obscure " période pour laquelle ils déplorent manquer de documents et d'informations susceptibles de mieux éclairer certains faits.

Plongée dans une nuit totale, dès la fin du VIII^{ème} siècle, l'édifice social désintégré et toute notion d'Etat perdue durant plus de deux siècles d'invasions, notre région ne devait sortir de cette obscure période " qu'après les spectaculaires conquêtes des arabes et des carolingiens ". Elle le fit " aux acclamations des Croisés ", au son des premiers chants de troubadours, au majestueux spectacle des premières grandes églises romanes ", peut-on lire dans la remarquable " Histoire du Languedoc ", publiée sous la direction de Philippe WOLFF, par les éditions Privat.

Si les origines de Ganges,

chef-lieu de notre canton, remontent à la plus haute antiquité, les premiers textes relatant son histoire n'apparaissent guère qu'au début du XII^{ème} siècle.

Celles de Brissac se situent au milieu du X^{ème} siècle.

Pour Saint Bauzille de Putois, bien qu'entourées d'incertitude, on estime généralement que la fondation de notre village pourrait remonter à " cette obscure période carolingienne ", cette " nuit des temps ", qui s'échelonne approximativement de 750 à 990.

Certaines sources d'informations officielles affinent cette hypothèse en situant cette fondation soit sous le règne de Charlemagne (768/814), soit sous celui de son fils Louis le " Le Pieux " (814/840).

Il va sans dire qu'en l'état de nos connaissances, il est impossible de resserrer davantage cette fourchette de probabilités sans risque d'erreur.

Si une incertitude subsiste quant à la date exacte de la fondation de notre village, l'originalité de son nom pose une double interrogation. Pourquoi Saint Bauzille ? et surtout pourquoi de Putois ?

Pour tenter de satisfaire cette curiosité, fréquemment exprimée par nos visiteurs, sachons d'abord que l'on trouve un élément de réponse à la première interrogation dans le vocable SANCTI BAUDILI, saint martyrisé à Nîmes au début de l'ère chrétienne, devenu BAUZILI par le remplacement, usuel en occitan, du D en Z.

BAUDILE, natif d'Orléans, avait décidé d'aller évangéliser en Septimanie, dans la région de Nîmes, où il a exercé son sacerdoce.

Au cours de celui-ci, alors que des aborigènes célébraient un sacrifice païen dans un bois,

sur l'une des colline qui domine la ville, non loin de la Tour Magne, BAUDILE interpelle la foule et, montrant la croix du Christ, interrompt le cortège.

La foule réagit en le conspuant. Après une brève algarade musclée, on s'empare de sa personne et les " sacrificateurs " exigent son exécution immédiate. Considéré comme un blasphémateur, il est décapité sur le lieu même où il avait interrompu la procession. Son épouse et ses serviteurs recueillent sa dépouille et l'ensevelissent dans une allée proche.

Cet étranger à Nîmes, qui ne fut canonisé que bien plus tard, avait acquis droit de cité dans notre région et son nom a été donné à un certain nombre de villages (trois dans l'Hérault), d'églises, voire d'écoles. Un mont même rappelle sa mémoire.

C'est ainsi que, beaucoup plus tard, il est devenu le " saint patron " de notre village, sans qu'il soit possible toutefois de préciser quand et dans quelles circonstances exactes.

Quant à l'étymologie du qualificatif : PUTOIS (dont la première apparition officielle remonte à 1625), de nombreuses versions circulent dans le village, toutes plus authentiques les unes que les autres.

Deux d'entre elles apparaissent comme les plus probables. Toutefois il est extrêmement difficile de faire la part de la vérité et celle de la légende, pour pouvoir trancher avec certitude. L'on peut cependant affirmer qu'aucune d'entre elles n'a le moindre rapport, comme on pourrait le croire au premier abord avec ce petit animal nauséabond, qui a la réputation de crier fortement.

La première de ces deux versions est de source occitane. Selon cette



hypothèse PUTOIS dériverait de PUDIS, qui signifie dans cette langue : TEREBINTHE, arbuste très répandu dans nos campagnes.

On trouve dans les archives départementales, en 1154: BAUDILIUS de PERDUISO. On le retrouve jusque vers 1536 et ce PERDUISO pourrait très bien correspondre au mot languedocien de PUDIS.

Selon la deuxième version, d'origine latine celle-là, PUTOIS viendrait de PUTEUS PUIITS, mot proche de PUTEILS, utilisé en 1567, dans le compoix de SANCTUS BAUDILIUS DE PUTEILS. La présence d'innombrables puits dans le village conforterait cette hypothèse.

De ces deux versions, quelle est la bonne ?

Personnellement, j'incline à penser que c'est la deuxième en raison notamment du fait qu'en 58 ans, on ait pu lire pour la dernière fois, dans les textes officiels: SANCTUS BAUDILIUS DE PUTEILS en 1567 (compoix St Bauzillois) et pour la première fois SAINT BAUZILLE DE PUTOIS en

1625 (archives départementales).

L'explication tient essentiellement dans le rapprochement de ces deux mots PUTEILS et PUTEUS.

Ont-ils une signification commune? Désignent-ils un même lieu? Répondre par l'affirmative à cette double question, c'est accréder la deuxième hypothèse.

Mais alors, pour accoler PUTOIS à SAINT BAUZILLE ? A cette dernière question, je n'ai pas non plus la réponse qui convienne.

Peut-être est-ce en raison du fait que la canicule " agrémenté " notre village en été. Surtout à une époque où l'on ne disposait pas de réfrigérateur et pour combler ce manque de confort, on mettait le vin à rafraîchir dans les puits ?

L'épaisseur des murs des vieilles maisons Saint Bauzilloises et la hauteur des plafonds montre bien que nos anciens, qui étaient moins sensibles que nous au froid, essayaient de se prémunir contre les grosses chaleurs.

Je conviens que cette explication semble un peu

spécieuse, car si SAINT BAUZILLE semble avoir une affection particulière pour les puits, il n'a pas l'exclusivité de la forte chaleur en été.

Comme on peut s'en rendre compte, un doute subsiste. Pourtant s'il fallait un dernier argument pour étayer la logique de ce choix, je le trouverais dans l'expression populaire qui veut que la vérité ... sorte du puits !

Et puis, si je PUIS dire, n'oublions pas que nos anciens estimaient que le village comptait, plus de puits que d'habitants. Ce qui, avec la désertification de nos campagnes est de plus en plus vrai.

Il va sans dire qu'il ne s'agit là que d'une opinion personnelle, qui n'engage que son auteur.

Aussi conclurais-je prudemment, avec Jules RENARD, tant il est vrai que: " la vérité que j'ai tirée de mon puits, ne peut plus se dépêtrer de sa chaîne ... " .

Jean François ISSERT

Surprise, surprise.

C'est une fin d'après-midi, en juillet, quand la sonnette de la porte d'entrée me signale une visite.

Je vais jusqu'au portail devant lequel quatre enfants m'attendent. A mon arrivée, plusieurs, d'une seule voix, m'adressent la formule apparemment préparée d'avance : " Excusez-nous de vous déranger ". Le plus jeune, un garçonnet de 7 ans environ, visiblement intimidé n'a rien dit. Je pensais qu'ils venaient me proposer des billets de loterie pour l'école (mais on était en vacances !) ou pour une association. Erreur. L'aînée du petit groupe, une brunette de 11 ans peut-être, a pris la

parole : "Voilà. De partout, dans la rue, sur les trottoirs, il y a des papiers, des déchets, des choses qui ne peuvent plus servir, mais que les gens jettent, comme ça. C'est pas propre. Alors, nous, on les ramasse et on va les porter à la poubelle. Et on voudrait bien que tout le monde fasse pareil. Ce serait mieux ".

Intrigué, je leur demande s'ils viennent de la part de quelqu'un, des parents, des maîtres ou des maîtresses. Ils me répondent que non, ils font ça parce que les rues sales, c'est pas beau, ce serait bien s'il n'y avait rien par terre. " Alors on ramasse pour que se soit mieux, on l'a décidé

tout seuls ".

- C'est très bien ce que vous faites. Mais vous venez me voir pourquoi ? Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous aider ?

- Ben voilà. On voudrait bien que tout le monde fasse pareil. Alors on vient vous demander de faire comme nous.

- Bien sûr que je ferai comme vous. Et merci d'être venu me le rappeler.

- Au revoir monsieur.

- Au revoir les enfants.

Et la petite troupe s'est envolée jusqu'au portail d'à côté, me laissant sur place, à la fois perplexe et enchanté.

Jean Suzanne

d'après
un fait réel.

La relève

Au cours de la réunion habituelle des amis du Publiairé, en début d'année 2001, je vous avais présenté les membres de notre équipe, avec une mention spéciale concernant le Président : " Jean Suzanne, Président actuel (pour combien de temps encore ?) qui aurait bien besoin d'un successeur ". Eh bien voilà, c'est fait. L'équipe n'a guère changé, à part notre amie de longue date, Madame Théron qui a dû quitter son poste pour raison de santé, et nous la regrettons. Le Président n'est plus Jean Suzanne mais Jacques Defleur. Ça fait quelques années que je souhaitais cette relève. Non

que mon intérêt pour le Publiairé ait baissé au cours du temps, au contraire. Mais quand on est à un poste de responsabilité depuis trop longtemps, ça risque d'être dommageable, tant pour l'objet de la responsabilité que pour l'intéressé : tendance à s'enfermer dans des habitudes (bonnes ou mauvaises) donc difficultés à s'adapter à l'évolution des gens et des choses, personnalisation excessive du style ou des méthodes, appropriation abusive de la représentativité, etc. 16 ans de présidence, c'est largement suffisant. Et c'est de tout mon cœur que je laisse la place à Jacques qui me remplacera avantageusement. D'autant que l'équipe est totalement en

accord avec cette décision qui correspond sans doute aussi avec le point de vue d'une très large majorité de nos lecteurs.

Ceci dit, Lo Publiairé continue avec les mêmes acteurs, vous et nous, les mêmes préoccupations, le même intérêt pour tout ce qui fait la vie de nos trois communes. Au cours du temps, il a acquis de l'expérience, élargi son audience et (je l'espère) amélioré peu à peu sa fonction. Merci à tous ceux qui ont participé à ce cheminement depuis 1985 jusqu'à aujourd'hui. Que ça dure encore longtemps ! Bonne route au " Publiairé ".

Jean Suzanne

Déjà 16 ans.

Et oui, cela fait bien 16 ans que Monsieur Jean-François ISSERT, alors Maire de Saint-Bauzille de Putois créait : " LO PUBLIAIRE SAN BAUZELENC ".

Il commençait son premier article par : " Quand faut y aller, faut y aller ! ". Il continuait plus loin " Saint-Bauzille a beaucoup de choses que bien d'autres lui envient. Mais il y a une chose qui lui manque : un successeur à celui qui allait de rue en rue pour annoncer à domicile les nouvelles du village... ".

Le but de l'association était " Développer la vie, les relations entre les habitants... ".

Le chapiteau était planté, parler du passé, raconter des histoires, rêver de l'avenir, informer du présent, conseiller, inventer, progresser...

Son Président du premier jour, Monsieur Jean SUZANNE, a su s'entourer dès lors et tout au long de ces 16 années d'une équipe

dynamique, le nombre de ses membres a varié de 15 à 10, je ne citerais pas leur nom, mais ils ont tous largement contribué au succès que connaît aujourd'hui " Lo Publiairé ".

Rappelez-vous des premiers numéros, dix pages photocopiées, reliées par l'équipe en place, il fallait donner de son temps, il fallait être passionné pour que survive le journal, il manquait le nerf de la guerre, il fallait être opiniâtre, les 15 membres du comité d'administration possédaient toutes ces qualités, les premiers numéros comportent beaucoup d'appel à la générosité des Saint-Bauzillois, d'appels pour qu'ils écrivent des articles, ils se motivent pour améliorer la présentation, la tenue du journal, et c'est vraiment émouvant de lire ces premiers numéros.

Monsieur Jean SUZANNE a su donner l'élan, la stabilité, il a su coller à l'actualité, il a su passer à travers de nombreux écueils, son charisme, sa qualité d'écouter les autres, mais aussi d'imposer les

règles en vigueur dans l'association sont les bases du succès.

Il est aussi prodigue ; que d'éditoriaux, que d'articles sur tous les sujets, même sur les plus délicats et surtout que d'esquisses sur les couvertures ont fait connaître les moindres recoins de Saint-Bauzille.

Sa plume est acérée, elle trouve les mots justes, directs qui atteignent toujours leur but, elle peut être rêveuse dans ses contes, elle vous fait découvrir un autre monde, qui existe peut-être.

Le 21^e siècle qui commence lui a soudain donné l'idée de passer le flambeau, satisfait de tout ce que lui a apporté le journal, satisfait de l'expérience qu'il a emmagasinée au contact des autres, satisfait d'avoir porté le journal au firmament de son succès et surtout toujours dans un souci de perfection, prendre du recul pour encore mieux servir l'association, dans son nouveau rôle de Président d'Honneur.

Il suffit de retirer quelques phrases de nombreux éditoriaux qu'il a écrits, pour

comprendre le sens profond du Publiairé et de tout faire pour qu'il reste le même.

Le premier éditorial n°17 avril 1990 :

" Lo Publiairé est votre journal, chacun peut s'y exprimer librement, sa seule raison d'être..."

N°47 octobre 1992 :

" Lo Publiairé continuera d'être l'expression de tous,..."

N°45 avril 1997

" Car il n'y a pas à choisir entre le passé et le présent. Il est important d'avoir des racines et de les garder..."

N°57 printemps 2000

" Donc à vos plumes, citoyens, vous avez la parole. A deux conditions, cependant, la courtoisie et la signature..."
Je suis donc très heureux de prendre la suite, le chapiteau est dressé, la route est tracée, l'équipe est efficace, il ne me reste qu'à maintenir le cap, je pense que l'ancien navigateur que je suis peut le faire, vous en serez les juges.

Je voudrais rappeler ma première apparition dans le Publiairé, le n° 22 juillet 1991 " Safari à la Roubiade " déjà 10 ans !

Je me rappelle aussi du numéro 40 de l'an 2000, 10 ans de publication, je

m'interrogeais sur notre rôle...

" Peut-on parler de journalisme à la lecture du Publiairé... C'est du journalisme quand un article réveille les passions si longtemps retenues, quand il est l'étincelle qui allume la mèche de la polémique..."

Le grand principe est d'informer, l'essentiel est d'informer..."

Votre générosité nous ravit et nous prouve que vous appréciez Lo Publiairé, elle nous interpelle et notre désir le plus ardent serait d'entamer un dialogue avec vous, connaître vos remarques, elles seraient les aiguillons qui nous permettraient de nous améliorer, de vous satisfaire.

J'espère que vous serez nombreux à nous contacter, à écrire même un article, un moment de votre vie qui vous a particulièrement frappé, une expérience que vous aimeriez faire partager, un conseil, une recette, en fait, un peu de vous qui peut aider ou divertir les autres.

N° 58 été 2000 : une phrase d'un éditorial de Jean SUZANNE qui résume tout :

" On ne le dira jamais assez, Lo Publiairé est ce que vous en faites..., notamment en

nous écrivant ou en nous proposant des articles..."

Vous avez remarqué en 1985, c'était " LÔ PUBLIAIRE SAN BAUZELENC " aujourd'hui il s'appelle " LÔ PUBLIAIRE " car il représente en plus de Saint-Bauzille, Agonès et Montoulieu.

Je citerais les derniers arrivés, Christophe VIDAL pour Saint-Bauzille, Madame Brigitte LEBOND et Anne-Marie LÉONARD pour Montoulieu.

Vous avez déjà lu leurs articles, les poèmes, ils sont jeunes, donc l'avenir du Publiairé.

Le n° 64 janvier 2002, est celui des vœux.

Comme le dicte la tradition, au nom de l'équipe, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2002 et je souhaite pour Lo Publiairé de nombreux articles venant de votre part et que nos plumes parcourent des pays et des pages pour votre plaisir.

Je terminerai en remerciant tous les bienfaiteurs qui permettent que Lo Publiairé continue à briller de tous ses feux.

Jacques DEFLEUR

Horizontal

- 1 : De bien sympathiques envahisseurs ...
- 2 : Elle peut être intéressante pour le client.
- 3 : Tête d'espion – On peut y voir des avions ou des étoiles.
- 4 : Un " BLEU " sur lequel il faudra compter d'ici peu – Dans la roulette.
- 5 : Esquive – Existence toute bouleversée.
- 6 : Globales.
- 7 : Fatigue – En excès est dangereux.
- 8 : C'est le contraire de la douceur.
- 9 : Contrariétés.

Verticalement

- A : Un autre " BLEU " sur lequel il faudra compter aussi. !
B : Pas très efficaces donc ...

MOTS CROISES

Par Christian LECAM

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

C : Coutumes – Il le fera peut-être entre amis.

D : Se fait dans le bon ordre à l'étable – Queue de bouc.

E : Génisse légendaire – Grand poète chilien.

F : Ce que fait DRACULA dans le cou de ses victimes – Il en faut plusieurs pour y bâtir sa maison.

G : Il peut être ferroviaire ou postal – Font rêver, sous les cocotiers ...

H : Elles ne sont pas très " cool ".

I : Elles sont directement en rapport avec certains postérieurs ... – Indique la spécialité du lauréat.

(Solution page 28)

- Note à l'attention des lecteurs du Publiaire : Vous pouvez vous aussi créer vos propres Mots Croisés qui paraîtront dans notre sympathique petit journal et, ainsi j'aurais moi-même le plaisir, de les découvrir et la joie de les faire (si j'en suis capable) d'avance merci.

LE POT DE L'AMITIE

Se rencontrer, se connaître, se parler, ce sera à l'occasion de notre pot annuel, certainement début mars, bienfaiteurs vous recevrez une invitation, pour vous lecteurs qui voudraient entrer dans le cercle des amis du PUBLIAIRE, cette invitation fera l'objet d'un affichage. C'est l'occasion de faire appel à votre générosité, il est préférable de le faire par chèque pour faciliter la gestion du journal. Par avance, je vous remercie pour votre présence, pour votre aide.

Jacques DEFLEUR

GRAND JEU CONCOURS

Pour des raisons de délai de conception et de manque de place, il ne nous est pas possible de vous présenter notre jeu dans ces colonnes comme annoncé précédemment. La présentation de celui-ci aurait trop retardé la parution de ce numéro. Nous vous le proposerons dans le N° 65 du mois d'avril.

LR

Point D'appui Associatif

ouvert à tous les créateurs et à toutes les associations de la région de Ganges
*Habilité par le Groupement d'Intérêt Public
Réseau Information Gestion (Paris)
Soutenu par la Délégation Départementale d la
Vie Associative DRDJS Montpellier*

... ce que vous pouvez y trouver ...

Pour un coup de main, des conseils, des possibilités de discussion et la consultation de documents tous les lundis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h en période scolaire (*service gratuit*).

Pour s'entretenir de questions qui se posent à votre association ou votre projet, ou être accompagné dans sa construction et son évolution tous les mardis de 10 h à 12 h sur rendez-vous (*service gratuit*).

Pour l'utilisation de matériel de bureau, en libre accès (photocopies, fax, ordinateur, ...) chaque après-midi de la semaine de 14 h à 16 h (pour les tarifs, consulter le centre d'animation sociale).

Renseignement au Centre d'Animation Sociale
6, rue des écoles républicaines
34190 Ganges

Tel : 04 67 73 80 05 Fax: 04 67 73 42 38 E.Mail : casganges@free.fr

SOLIDARITÉ INSERTION

VOUS RECHERCHER UNE MAIN D'OEUVRE-
Pour quelques heures. Pour quelques jours
RENCONTRONS-NOUS

3 Place Fabre d'Olivet 34190 GANGES

·04 67 73 46 44 -Fax 04 67 73 38 80

Permanences : GANGES : TOUS LES MATINS
sauf le MERCREDI

**Agriculteurs Artisans Commerçants
P.M.E. -P.M.I.**

Associations Particuliers

SOLIDARITÉ INSERTION

- **MET À VOTRE DISPOSITION** pour un prêt de main d'oeuvre de quelques heures ou davantage, la personne que vous recherche.

- **SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES**

ADMINISTRATIVES Plus de contrat de travail. Plus de fiche de paye

Plus de déclaration à l'URSSAF l'Association s'en charge. Une simple facture payable à réception vous sera adressée.

- Si vous êtes **PARTICULIER** vous pourrez bénéficier d'une **REDUCTION D'IMPÔT** selon la nature du travail effectué.

SOLIDARITÉ INSERTION : est une Association Intermédiaire de type Loi 1901 à but non lucratif, agréée par la Préfecture de l'Hérault, et animée par un groupe de bénévoles.

Son but est de participer à la création d'un nouveau lien social pour des personnes frappées par le chômage.

- La zone d'intervention de **SOLIDARITÉ INSERTION**

Comprend les Cantons de Ganges et Saint Martin de Londres ainsi que les communes de Saint Maurice Navacelles, Ferrières les Verreries, Sumène et St. Laurent le Minier.

Le nouvel an du Roumégairé.

On l'appelait " Lo Roumégairé ".

Pourquoi " Lo Roumégairé " ? Parce que depuis qu'il était tout petit, à l'école, il rouspétait tout le temps. Il faut dire qu'il avait de qui tenir, entre son père qui n'ouvrait jamais la bouche et sa mère qui ne fermait la sienne que pour dormir, tellement elle avait sans arrêt des reproches à faire à tout le monde : à son mari qui ne s'essuyait jamais assez les pieds pour entrer à la maison, ou qui, le soir, après son travail rentrait trop tôt ... ou trop tard, à ses enfants qui mettaient le bazar partout, faisaient trop de bruit ou étaient toujours dans ses jambes et la gênaient, ou à ses voisins qui parlaient trop haut ou ne coupaient pas les branches de leurs arbres qui dépassaient chez elle. Sa sœur faisait comme son père : elle encaissait et se taisait. Par contre, lui, n'arrêtait pas de s'en prendre à tous, les collègues de l'école, les gens qu'il rencontrait, sa sœur, son frère, qui ne répondaient pas, mais aussi sa mère, avec qui il se disputait sans arrêt. Bien sur, ils n'avaient pas d'amis, et le reste de la famille, ils ne les voyaient jamais.

Et ça a duré jusqu'à ce que la maladie emporte brutalement leur père et quelques jours plus tard, leur mère.

Ils s'étaient retrouvés seuls tous les deux, sa sœur et lui. Ils avaient 17 et 18 ans. Il a fallu se débrouiller. Il était journalier, à gauche et à droite. Elle faisait des ménages. Mais, à la maison, c'était toujours la rouspétance perpétuelle d'un côté et le mutisme complet de l'autre, comme avant.

Et, un soir, en rentrant du travail, le frère a trouvé la maison déserte, sa sœur partie avec ses affaires, sans

un mot.

Brusquement il n'avait plus personne à la maison à qui reprocher son désordre, ses maladresses, sa négligence et tous les défauts, les erreurs, les fautes réelles ou supposées qu'il mettait un point d'honneur à relever, dénoncer, condamner, reprocher sans répit.

Et, comme il n'avait plus de souffre-douleur sous la main, il s'en est pris au chien, puis au chat, qui se sont enfuis eux aussi. Sans parler de tous ceux qu'il rencontrait dehors, qui changeaient de trottoir dès qu'ils le voyaient pour éviter ses attaques verbales.

Que faire ? Au début il s'est mis à rouspéter tout seul, contre les choses, contre lui-même, contre rien. Mais c'est décourageant. Alors, il n'eut plus d'autre alternative que de se taire, volontairement, et en toute circonstance. Et ça a marché. Il ne disait plus un mot. Pendant des années, personne, y compris lui-même, n'a plus entendu sa voix. Il est devenu muet comme une carpe. Mais un beau jour, il s'est inquiété. Seul, devant un miroir, il a voulu voir s'il pouvait encore parler. Il a ouvert la bouche. Rien. Il a recommencé. Toujours rien. Il était incapable de produire le moindre son. Le

" Roumégairé " était complètement aphone. Bien entendu, personne ne s'en est aperçu puisqu'il ne parlait à personne depuis longtemps.

Mais il a accusé le coup. Ne pas parler quand on l'a décidé, c'est une chose. Mais ne pas parler parce qu'on ne peut plus le faire, c'est autre chose.

De ce jour, il a commencé à maigrir, son dos à s'arrondir, son teint à blêmir. Sa plus proche voisine a été la première à s'en apercevoir.

Elle aussi est seule depuis longtemps. Dans le village on a parfois recours à elle pour essayer de guérir un panaris, un zona ou une autre bricole gênante. Et même, de temps en temps, pour lever un coin du voile qui cache l'avenir de l'un ou de l'autre. Quand le " Roumégairé " est venu la voir, après avoir longtemps hésité, elle ne lui a pas posé de questions. Elle l'a fait asseoir et lui a dit : " Tu te fais du souci parce que tu ne peux plus parler. Rassure-toi. Ça peut se guérir. Mais c'est pas facile. Dans quelques jours, c'est le nouvel an. Tu retrouveras la parole quand quelqu'un te souhaitera la bonne année. Le problème c'est que plus personne ne te parle depuis longtemps... par ta faute, sans doute. Alors qui te la souhaitera ? Voilà. C'est tout ce que je peux te dire. Maintenant tu peux partir et ne compte pas sur moi pour te présenter mes vœux pour le nouvel an. "

Et il est parti. Rassuré, mais désespéré aussi. Et le soir du 31 décembre, alors que par les fenêtres des maisons voisines, il voyait les familles et les amis se préparer pour le réveillon, il s'est assis face à la porte d'entrée et il a attendu, sachant bien que personne ne viendrait. Et il s'est mis à regretter toutes les méchantes paroles qu'il avait pu dire aux uns et aux autres. Et, immobile sur sa chaise, devant la porte fermée qui ne s'ouvrait pas, il s'est mis à pleurer.

A minuit, la cloche de l'église a égrené ses douze coups et il a entendu les coups de fusil du nouvel an et les cris de " Bonne Année ! " qui montaient de toutes les maisons d'alentour. Il serait sans doute le seul à ne pas recevoir ce beau souhait. Mais brusquement, à travers la vitre il a vu une ombre bouger dehors. Une

silhouette s'est approchée et a tapé à la porte. Surpris, il s'est levé et a ouvert. Dans l'obscurité, une femme était là. " Bonne Année ! " dit-elle à voix basse. Il a hésité puis il a répondu : " Bonne Année ! " et a ouvert les bras pour y

recevoir sa petite sœur qu'il venait de reconnaître. Depuis ce temps-là, il s'est remis à parler, mais doucement, gentiment, sans crier. Sa sœur qui ne parlait jamais quand elle était jeune, s'est mise à lui parler aussi,

doucement, gentiment. Peu à peu, le " Roumégairé " a repris contact avec tout le monde et on l'a appelé " le gentil Roumégairé " parce qu'il n'a plus jamais rouspété.

Jean Suzanne

COULEUR ET SENTEUR DE LA GARRIGUE.

Le 11 novembre 2001 pour la deuxième année Montoulieu fêtait la garrigue. Ce dimanche là le beau temps n'était pas au rendez-vous mais malgré tout les visiteurs ont été assez nombreux. Les chapiteaux abritant une partie des exposants se sont révélés fort utiles au moment de l'orage !

Différentes manifestations s'offraient au public en cette occasion. Tout d'abord le côté " foire " de la journée, avec des produits liés au monde de la garrigue : miel, confiture, escargots, plantes, fleurs, livres, artisanats..... et bien sûr les productions locales telles que les fromages de chèvres, les canards, le vin.

Ensuite venaient les expositions : la première chose que l'on pouvait voir en arrivant à Montoulieu c'était les charbonnières installées sur le petit pré à côté de la mairie. Quelques jours avant le 11, les charbonniers de l'association " Arc Avenne " étaient venus monter une charbonnière de bonne taille avec un côté ouvert afin de permettre aux visiteurs de voir comment le travail avait été effectué. Ils en ont également fait une plus petite qui a été mise à feu le matin de la foire. Une vidéo et des photos nous dévoilaient tous les secrets de ce vieux métier. Un métier rude et noble qui nécessitait une force physique et morale à toute épreuve. Ce fût une très belle animation et de nombreuses personnes se sont

intéressés à cette fabrication à l'ancienne du charbon de bois.

Dans la salle de la mairie se tenait une exposition sur les fossiles de la région et sur le fonctionnement des fours à chaux qui se trouvent sur la commune de Montoulieu, des explications très instructives nous ont permis de mieux comprendre l'existence de ces fours à chaux.

La peinture était à l'honneur avec les peintres venus de Saint-Bauzille Saint-Hippolyte et Nîmes. Ils nous ont présenté des œuvres variées et de grande qualité. Nous avons pu aussi découvrir " Dame rivière " une exposition bien présentée sur toute la faune et la flore et les abords de nos rivières.

Ensuite on pouvait faire connaissance avec les animaux de la ferme : poules, pigeons, oies, canards, chèvres, moutons, cochons..... avec une démonstration de gavage de canard dans l'après-midi. Les chasseurs étaient présents avec leurs chiens, ils nous ont apporté un sanglier tué le matin même au cours d'une battue et qu'ils ont raclé et dépecé sur place en fin de journée.

Tout à côté dans la piscine, les truites attendaient que les enfants les attrapent pour une pêche miraculeuse.

Cette manifestation permet donc à deux mondes dit " différents " de se côtoyer : d'un côté les chasseurs et de l'autre " les amis des animaux

et de la nature " qui ont en commun la même passion pour l'environnement, nos bois, nos garrigues, que ce soit pour aller chasser un gibier parfois fort envahissant ou pour partir en randonnée à pied, à cheval, ou en V.T.T. Ils partagent tous cet amour de l'espace et d'une certaine liberté et on peut se rendre compte qu'avec de la bonne volonté et surtout de la tolérance chacun peut trouver sa place dans ces deux mondes qui en réalité ne sont pas aussi différents qu'ils paraissent. Cette " mixité " nous tient à cœur car le bien-être de chacun passe par la tolérance envers l'autre, ses idées et sa façon de vivre. Nous espérons donc que chaque année nous pourrions faire cohabiter hommes et animaux dans la bonne humeur.

Nous tenons à remercier la mairie de Montoulieu, Groupama, et l'entreprise de travaux publics de Claude Causse, pour l'aide qu'ils nous ont apportée et nous souhaitons que l'an prochain la journée du 11 novembre se déroule sous un ciel plus clément afin que les " couleurs et senteurs de la garrigue " puissent faire ressentir toute leur lumière et leur parfum automnal.

.Le comité des fêtes de
Montoulieu
B. Lebon, A.M. Leonard.

Que cache ce titre, un mot d'origine britannique, l'autre à consonance musicale ?

La question est posée.

GIDE écrivait : " c'est quand on se dit " plus un jour à perdre " qu'on emploie le plus stupidement son temps. Rien d'excellent ne se fait qu'à loisir. "

La clé se trouve avec le mot loisir

La notion de temps est personnelle, chacun d'entre nous l'appréhende à sa manière, à son goût et avec sa sensibilité.

Le titre de cet article l'annonce, je vais aborder l'espace du temps libre, vaste sujet !

J'en écarte tout de suite celui des 35 heures qui donne pourtant plus de temps libre, car il est déjà largement commenté, il alimente les conversations et garnit les pages de vos quotidiens.

Comment passer agréablement son temps, il se présente alors toute une panoplie d'activités.

Et chacun d'entre nous y puise celle qui lui plaît.

Je ne pourrais pas toutes les citer, chant, collection, lecture, musique, peinture...

C'est alors, dès qu'il s'agit d'un instrument de musique, le violon d'INGRES, expression qui a été élargie à toute autre activité.

Qu'est ce qui peut diriger ce choix ?

Les gênes, l'instinct, le retour à la nature, le désir de vivre en groupe, d'affronter un danger, se prouver que nous existons, que nous possédons un savoir-faire, une volonté, un désir de réussir quelque chose.

Peu importe, le principal est de trouver une occupation qui plaise, librement choisie, qui délasse, ou chacun puisse s'exprimer et dévoiler tous ses talents.

En ce début de 21e siècle, au

moment des vœux, il faut s'éclater, fuir la morosité malgré des événements qui nous détourneraient de cette voie.

J'aurais tout de même une pensée pour ceux qui traversent une période difficile de leur vie, accrochez -vous, l'horizon va s'éclaircir, je vous le souhaite.

Rappelez-vous, vos grands-parents chantaient, jouaient d'un instrument de musique, contaient près de la cheminée des histoires, cela se perd.

Nos grands-parents travaillaient la terre sans machines, soit pour leur métier, soit en plus d'un travail, cela se perd.

Aujourd'hui pour contrebalancer cet état de fait beaucoup d'entre nous ont choisi le retour à la terre. Posséder son potager, son jardin d'agrément, ses fleurs d'appartement, un espace pour planter des arbres est devenu un hobby, en fait, un passe-temps.

Les gelées de 1956 ont dévasté tous les oliviers, leur culture est abandonnée, petit à petit ils ont été envahis par les ronces, cachés par les chênes et les frênes.

Mais l'olivier est vivace, son énorme racine lui a permis de survivre et de se relancer par de nombreux rejets.

C'était le cas de la zone entre la plage et la Roquette, dans le cadre de la lutte contre l'incendie une importante campagne de nettoyage a été organisée par l'intermédiaire d'une association de propriétaires, une campagne de plantation et d'entretien d'oliviers a transformé le paysage de ce **penchant** sous le rocher du Thaurac.

Des particuliers ont entrepris çà et là des plantations d'oliviers, je ne citerai pas leur nom, de peur d'en oublier un, de heurter leur

modestie, parfois je passe outre mais il est vrai qu'il existe une infime minorité, que j'appellerais les indécis qui arrachent les jeunes pousses, qui récoltent ce qu'autrui a semé, alors pas de nom et surtout aucune indication de lieu de ces plantations, c'est dommage !

Mais vous reconnaîtrez votre voisin ou vous-même !

D'autres plantent des pins pignons, toujours dans ce souci de la lutte contre l'incendie avec ses branches hautes, plantés serrés, rien ne pousse en dessous, ils représentent une véritable muraille de verdure contre le feu.

Ils les plantent pour leur plaisir mais ils le font aussi pour nous, le coup d'œil avec la senteur des résines, quand les rayons du soleil jouent à travers les faisceaux d'aiguilles vertes, quand des pommes de pin tombent sur le sol avec parfois un écureuil qui sautille devant vous, mais dès qu'il vous aperçoit, il bondit dans un arbre, se cache derrière le tronc en vous regardant de son oeil noir, malicieux.

D'autres plantent des chênes verts. Ils sont plantés en rangées régulières espacées de huit mètres et quatre mètres entre chaque plant.

Rendez-vous compte du coup d'œil, quand ils sont bien entretenus, ces taches vertes au milieu du sol calcaire, rocailleux, inondés de soleil, des oiseaux qui volent de branches en branches en gazouillant, du gibier qui aime cet endroit car il vous voit arriver de loin et peut s'échapper facilement.

Mais tous ces passionnés



(1) « Violon d'Ingres » : Peintre connu du XIX^{ème} siècle, auteur d'un Nu célèbre « La grande ODALISQUE », INGRES se distrait de son travail de peintre en jouant du violon. Cet exemple de passe-temps est devenu légendaire et caractérise le temps du loisir. B.G.

quand ils parlent de leurs loisirs deviennent volubiles, leurs yeux pétillent, ont l'espoir de faire un jour une cueillette fantastique, le fruit de leur passion.

Car il faut planter, oui, c'est sûr, mais aussi travailler, entretenir le sol, tailler à des époques bien déterminées, à tant de centimètres, couper les vieilles pousses ou laisser tant de bourgeons...

Il faut traiter, pas n'importe comment car le produit peut pénétrer dans le fruit. Il faut cueillir, les olives sont petites et nombreuses, il faut un peigne, placer un filet dessous pour les récupérer, puis les ramasser, quelle patience !

Les truffes sont en terre à 20 centimètres, des fois plus. Il y en a peu et il faut un chien dressé pour les trouver. Les passionnés sont jaloux de leur secret, l'un d'eux m'a prêté un livre qui traite de la truffe, il commence ainsi : " La truffe est un sujet beaucoup trop rare, précieux et important pour être traité à

la légère. "

Quant à l'olive, j'ai demandé la recette pour les préparer pour l'apéritif.

Racine écrivait dans une de ses lettres " On m'a appris qu'il fallait bien des lessives et des cérémonies pour rendre les olives douces comme on les mange. L'huile qu'on en tire sert de beurre... "

Prenez 10 kg d'olives vertes, verser-les dans 10 litres d'eau, mélangez avec 1 litre de lessive de soude.

Laissez tremper 6 heures, vous pouvez vérifier l'effet de ce produit sur l'olive, en l'entaillant jusqu'au noyau, il faut arrêter avant que le produit atteigne le noyau. Rincer de nombreuses fois, et les mettre dans des bocaux avec de l'eau salée.

En se promenant dans les rues étroites de notre village, vous verrez des fenêtres et des balcons embellis par des pots de fleurs multicolores, cela change complètement l'ambiance de la rue, quelle bonne initiative.

Voilà un passe temps qui fait plaisir à ceux qui soignent ces plantations, et à ceux qui se promènent, quel coup d'œil. Et ces derniers peuvent participer au concours des villages fleuris organisé par le conseil général, avec de nombreux prix, c'est un plus, non ?...

Jacques DEFLEUR



La réquisition des chevaux ,

septembre 1939 : Année notoire

La place du Christ était noire.

Noire de gradés, de chevaux alezans, bais et rouans courtauds, patauds etrustauds mulets, vigneron, paysans attendaient les procès-verbaux des colonels vétérinaires.

Nous étions en septembre et en 92, on disait vendémiaire dans les petites rues du village paisible les affiches aux drapeaux étaient déjà visibles les hommes s'apprêtaient à partir pour le front ou pour les places fortes alpines où l'Italie déjà se montrait fort taquine.

Mon père comme d'autres était mobilisé pour mener les chevaux non loin de Montpellier et dans l'après-midi, le convoi s'ébranla. Dans la rue du Croutou, les percherons s'avancent mon père le premier sur le cheval monta et la place du Christ retrouva son silence.

On apprit par la suite qu'à St Martin de Londres première étape de ce voyage plein d'encombres.

Les chevaux délaissés furent dans la garrigue (les hommes ayant bu, et recrues de fatigue) débandade complète et bien mal maîtrisée; mon père et ses collègues revinrent guillerets.

Et la drôle de guerre ne fit que commencer;;;

A. CHALIER 18/08/96
(souvenir de l'âge de douze ans)

31 décembre

(Un joyeux enterrement)

Madame Année sentant venir
La fin de sa courte existence
Se plonge dans ses souvenirs
Un peu pour faire "pénitence"
Elle se dit : « Durant ma jeunesse,
Je me suis offert tant de fleurs,
De vert, de chansons, de Kermesses
Qu'aujourd'hui bien vide est mon cœur !
Quand je fus adulte, j'abusais
De soleil, d'azur, de chaleur,
En fin de compte, je m'usais !
Aujourd'hui, bien froid est mon cœur !
Il ne me restait plus alors,
Pour ma retraite, que des couleurs
Mélancoliques – quoique d'or – »
Aujourd'hui si lourd est mon cœur ...
Et c'est pourquoi, elle supplie
Qu'on fête fort joyeusement
Le terme de sa courte vie
Par un grand bal d'enneigement
... et meurt donc – tel est son désir –
Dans un immense éclat de rire !

Perrault Viénès

Reconnaissons nos aînés



Ecole Libre rue du Croutou aux environs de 1923

1^{er} rang (en bas) de gauche à droite :

Lucie Chalier * Marguerite Baudouin * Lucie Gay
* Lucienne Causse * Jeanne Bancilhon

2^{ème} rang de gauche à droite :

Augustine Causse * Gabrielle Becamel * Lucie
Cancel * Elise Chassefière * **Melle Nathalie
Allègre * Melle Malbos** * Elise Rolland * Marie
Inguibert * Suzanne Granier * Paulette Cabriac
* Marguerite Causse.

3^{ème} rang de gauche à droite :

Denyse Verdié * Lucienne Ginesté * Marcelle
Perieur *
Marie Rose Caizergues * Marcelle Rascoussié *
Claire Reboul *
Marie Thérèse Doumergue * Antoinette
Doumergue * Aline Cailar *
Jeanne Olivier * Marie Thérèse Verdier.

4^{ème} rang (en haut) de gauche à droite :

Marielle Valette * Elisabeth Leze * Marie Louise
Rigaud * Marcelle Bougette * Yvonne Metge *
Josephine Rouger * Claire Inguibert * Andrée

Chanton * Marie Rose Tricou * Marie Louise
Olivier

L'ADOLESCENTE..

*C'est un bouquet de fleurs,
Un visage en cœur,
Une brassée d'amour,
Une peau de velours...*

*C'est une intelligence,
Une joie, une insolence,
Une soif de connaître,
Un désir de paraître...*

*C'est un regard immense,
Une musique, une danse,
Une chanson, un bonheur,
Un air venu d'ailleurs...*

*C'est une adolescente,
Une présence envoûtante,
Un avenir à vivre,
Une vie à venir...*

Anne Marie LEONARD

Le courrier des lecteurs

Dernièrement, j'ai acheté un livre à ma petite-fille " Quand mamie avait mon âge ".

Elle l'a lu avec beaucoup d'intérêt, les questions sont venues et mes souvenirs aussi.

Eh bien oui ! Il y a 50 ans cette année, je venais avec ma famille m'établir à Saint-Bauzille. Quel changement, pour moi qui arrivais de la campagne, de me retrouver au cœur d'un village où il y avait un peu plus d'animations. J'entrais dans l'adolescence et j'éprouvais le besoin de contacts avec des garçons et des filles de mon âge. Je quittais l'école et j'entrais en apprentissage à l'usine de bonneterie. J'étais heureuse. Je n'avais pas de soucis, cette année-là restera une des plus joyeuses de ma vie.

A cette époque, Saint-Bauzille s'éveillait très tôt le matin. D'abord, c'étaient les jeunes qui se rassemblaient

avec leurs bicyclettes pour se rendre au collège de Ganges. Il n'y avait pas de ramassage scolaire, ni de cantine et il fallait emporter le casse-croûte.

" Des croissants ! Des brioches ! " c'était Mme Baudouin je crois, qui apportait à domicile les gâteaux tout frais et tout chauds, que je dégustais d'un bel appétit.

Puis suivait Elie Metge avec sa mule, il passait pour ramasser les poubelles.

Je me souviens qu'il chantait d'une belle voix, en s'interrompant souvent pour crier après sa mule capricieuse qui ne voulait pas avancer.

Suivaient les jardinières qui faisaient le tour du village avec leurs étalages de beaux légumes, tout frais, cueillis du matin.

Le soir nous avions le plaisir de nous retrouver entre

jeunes au foyer rural où nous passions de bons moments. Avant de rentrer à la maison, il ne fallait pas oublier de passer chez Marie-Rose qui distribuait le lait tout frais pour le petit déjeuner du lendemain. Les soirs d'été, toute la famille s'installait dans la rue pour bavarder entre voisins et " prendre le frais ".

Aujourd'hui quand il m'arrive de remonter le soir après une balade au Plan d'eau je ne trouve que des rues désertes et seul me parvient le son des télévisions par les fenêtres ouvertes des maisons.

Nostalgique ? Oui, un peu, car j'étais jeune et pleine d'espoir. Dans 50 ans ma petite-fille aura mon âge. Que sera devenu mon village ? J'ai beaucoup de peine à l'imaginer.

Christiane Vigneron

Jeux de mots

par Guy Ruotte Denancy



La réussite d'un amour est de s'endormir soir après soir avec le sourire.

L'amour est à la vie, ce que l'eau est à la terre.

Un trop grand libéralisme vous entraîne au laxisme qui dégénère en anarchisme, qui inévitablement apporte le fascisme.

Il n'y a pas de droit sans devoir.

Le rire est un des critères de la liberté.

S'instruire c'est s'enrichir.

Comment peut-on chanter l'Internationale et lire la Marseillaise ?

Le civisme c'est aussi le respect de son

prochain. Ceci s'adresse aux automobilistes, aux possesseurs d'animaux, aux pique-niqueurs, aux utilisateurs de radios, de sonos, de mobylettes etc ...

Dans le sud de la France les feux tricolores routiers devraient être Rouge, Rosé, Blanc.

Il y a tellement de scandales, que l'on en oublie d'être scandalisé.

Il avait été surnommé le rouge en 1968 ;
Il se dit vert en 1995 ;
Il serait, dit-on, en 2001 un peu rose ;
Il voudrait bien être blanchi de ce nouveau qualificatif.
Ce doit être cela qu'on appelle un homme de couleur !

Te voilà bien malmené ces temps-ci. Il faut dire que c'est plus d'une fois que tes représentants cherchent le bâton pour se faire battre. Et pourtant, toi au fond de ton trou perdu, tu n'es quand même pas responsable des querelles de personnes ou des écarts de langage des élus nationaux ! Enfin, quoi qu'il en soit, il me semble que tu es bien souvent la cible de tes concitoyens et des fils de Nemrod en particulier.

Alors comme ça, tu serais responsable de l'installation de cette horrible carrière qui, effectivement, défigure le paysage à des kilomètres à la ronde ? Tu m'avais bien caché ton jeu. Tu ne m'avais pas dit qu'au début des années 80 des centaines de St-Bauzillois (signataires de la pétition anti-carrière) et même la municipalité, étaient écolos eux aussi ! Je connais deux Marcel qui vont être étonnés de l'apprendre... Quoi qu'il en soit, je crois que tu as eu raison d'empêcher que ce site de Baoutes soit retenu, car en plus de la dégradation de la colline, il y aurait eu une grave pollution du lit de l'Hérault par les boues de lavage.

Mais après tout c'est vrai que les écolos n'ont pas à s'approprier la sauvegarde de la nature.

De plus en plus souvent on entend les chasseurs se poser en gardiens de l'environnement, garants de l'équilibre naturel. Pourquoi pas ! Mais attention, il faut alors savoir aller jusqu'au bout de la démarche quels qu'en soient les désagréments. Même au niveau du village -où au moins deux associations se réclament de la protection de l'environnement et de la sauvegarde des traditions -il n'est pas toujours facile de mettre en application les idées de type " Chasse, Pêche, Nature, Tradition ". Pour Chasse surtout et Pêche dans

une moindre mesure, ça ne pose pas de problèmes insurmontables, car il y a un relatif consensus du fait que les militants ne se heurtent ni au politique (hormis quelques écolos très largement minoritaires) ni au pouvoir de l'argent. En revanche, pour Nature, il y a moins de volontaires pour monter au créneau et surtout faire aboutir un processus qui, à un certain moment, devient nécessairement très explosif. A titre d'exemple, on ne peut que regretter que les opposants à la décharge du Triadou, il y a quelques années, n'aient pas osé franchir le pas qui aurait pu entraîner sa fermeture. Chose qui était possible à l'époque. Mais il aurait fallu accepter d'entrer en conflit avec des élus municipaux, cantonaux, départementaux et même peut-être avec une partie des St-Bauzillois qui n'étaient pas prêts à accepter une telle éventualité. Quant aux tenants de la Tradition, ils ne dénoncent guère le recul majeur dans la qualité de l'environnement quotidien de leur commune au sujet de l'eau : cette eau du robinet (" de source " selon un magistrat de l'époque !) qui était la fierté du village, est devenue impropre à la consommation, sans un fort chlorage qui la rend quasiment imbuvable. Ne parlons pas de l'eau des puits que plus personne ne se risquerait à boire, y compris les volailles élevées à Robespierre !!!

Toi l'écolo, mon ami, tu es bouleversé par cette triste réalité de ton village. D'autant plus que tu sais qu'il était possible de ne pas en arriver là. Mais quand tu dénonçais le creusement du célèbre " plan d'eau ", qui risquait de mettre en péril la station de pompage, on t'a envoyé à la figure la sacro-sainte crue de 58, référence incontournable

pour les " vrais " St-Bauzillois. Alors tant pis pour toi et tant pis pour eux : l'eau de source qui coulait au robinet est déjà comme un souvenir lointain dans l'inconscient collectif. Mais le plus drôle, ou plutôt le plus triste, c'est les nostalgiques du temps passé, dont la plume s'exerce si régulièrement dans les colonnes du Publiaire, s'enferment dans une étonnante contradiction : ils privent définitivement leurs enfants d'une qualité de vie qui était celle de leurs aïeux dont ils se réclament !

Alors tu vois mon ami écolo, ce n'est pas tout de suite qu'on va prendre ta place. Il y a un fossé entre un " ami de la nature " et un militant pour l'environnement. De tous ceux qui te chahutent aujourd'hui, tu en connais beaucoup qui sont allés déposer contre le projet de station d'épuration (mis à part quatre ou cinq riverains concernés) lors de l'enquête publique ? Et combien sont-ils à s'étonner que l'argile " étanche " du Triadou, sensée assurer la protection des eaux souterraines, soit subitement devenue perméable au fond des bassins de la dite station ? Tu en connais beaucoup qui veulent savoir ce que deviennent les bains de teinture de l'usine Rouvière ou qui se demandent pourquoi les eaux de l'Hérault, lors des petites crues, prennent de si surprenantes couleurs rougeâtres ou violacées ?

Et puis dis leur ce qu'Écolo veut dire : ce combat épuisant du pot de terre contre le pot de fer mais qui se transforme trop rarement, hélas, en une victoire de David contre Goliath. Il ne faut pas confondre l'écolo avec un hippie des années 70, sandales et cheveux longs, portant son message de paix entre deux bouffées de marijuana. Etre écolo, c'est un

statut inconfortable, car toujours en opposition avec le monde dans lequel on baigne. C'est une démarche politique forte.

L'écolo n'est pas contre tout par principe. Ou plutôt si, au nom d'un seul et grand principe : il est contre tout ce qui détruit, asservie, humilie l'homme, contre tout ce qui l'agresse, le blesse, le tue. L'écolo se bat pour l'avenir de l'humanité. C'est ambitieux et démesuré, presque désespéré, mais il croit en l'Homme comme d'autres croient en Dieu. Certes son message passe mal, surtout quand chacun dans son petit coin, conforté par la désinformation médiatique, vit son

train-train quotidien sans trop vouloir être dérangé dans son petit confort ; ce qui est d'ailleurs tout à fait compréhensible. Et puis de temps en temps, les faits lui donnent raison et



rappellent les consciences à plus de réflexion, et ceci de plus en plus souvent car la société ultra libéraliste qui nous impose son carcan, est en train de se fissurer de toutes parts : Tchernobyl nous a montré que les centrales nucléaires étaient des bombes à retardement, la vache folle que l'agroalimentaire était une entreprise d'empoisonnement de l'humanité, que l'émission de CO₂ contribuait à détraquer le climat de la planète, et tout ça malgré les cyniques mensonges de ceux qui nous gouvernent.

Pendant des décennies on nous a rabâché que les désagréments de notre époque étaient la " rançon du progrès ", jusqu'à nous le faire croire. C'est faux !!! Il n'y a pas de fatalité. Il y a seulement une démission des politiques face aux puissances de l'argent. Cette démission, cet arrangement, cette collaboration est présente à tous les niveaux: national, international et même local...

On est loin des querelles sur la chasse à la palombe ou les dates d'ouverture. Querelles savamment alimentées d'ailleurs, par les médias qui travaillent en sous-main pour les politiques et la grosse finance. Pendant que les écologues et les chasseurs jouent

à la guéguerre, les sujets scabreux ne sont pas abordés. Et les uns pourront tranquillement vendre des armes aux autres pendant que certains, confortablement installés dans leurs chausses à 12000 F (6 mois de salaires d'un emploi jeune !) feront mine de compatir avec l'ouvrier victime d'un plan de licenciement dans une usine ... qui fait du bénéfice ! Du bon sens réclamait notre jeune chasseur. Oui, bien sûr il a raison. Et toi aussi, mon ami écolo, tu le proclames. Du bon sens ! Du bon sens pour que cesse le pillage de notre patrimoine naturel avant que le point de non-retour ne soit atteint. Du bon sens pour que nous léguions à nos enfants une planète où il fait bon vivre. C'est un jardin que l'on a hérité de nos grands-pères, qui le tenaient eux-même de leurs grands-parents. Il est fragile.

Prenons garde ! ...

Les inquiétudes de Jean Rostand au milieu des années 60 sont plus que jamais d'actualité : " Certains disent après moi le déluge, d'autres sur leurs épaules sentent déjà les gouttes d'eau " ...

Patrick DOL Oct.2001

ÉTOILE SPORTIVE St BAUZILLOISE.

En dépit des grands froids de ce mois de décembre, l'Étoile est venue frapper à vos portes pour vous présenter ses calendriers 2002.

Cette année encore, les commerçants, artisans, habitants de St Bauzille, Agonés et Montoulieu ont été généreux. Nous les en remercions encore.

Les calendriers nous demandent une grosse semaine de " travail " et les volontaires ne sont pas

nombreux.

Aussi je tiens à remercier ceux qui y ont activement participé Pierre VERDIER un de nos anciens qui ne refuse jamais. Quand je vais solliciter: Jules Marie dit " Julot " et REYES Joaquim dont c'était une première.

Deux nouveaux joueurs de l'équipe première, Benjamin TESSIER et Richard GRANIER entraîneur de l'équipe senior, Jean Charles RICOME (célèbre boucher

de St Bauzille).

Sans oublier notre trésorier ainsi que son épouse Nicolas et Isabelle CIRIBINO . Et enfin, celui qui n'a jamais manqué un jour, toujours en avance, j'ai nommé FRANCIS.

Nous souhaitons une saison prometteuse à toutes nos équipes .

BONNE ANNÉE A TOUS.

Le Président: Pascal GUICHARD.

L'association Sport Culture Jeunesse du Thaurac est née en 1994. Elle est agréée jeunesse et éducation populaire, et mène des actions socio-éducatives et culturelles en direction des enfants et des jeunes des trois communes de St Bauzille de Putois, de Montoulieu et d'Agonès, dans le cadre de dispositifs Etat :

- **CATE** (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant jusqu'en 1998).
- **ARVEJ** (Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune jusqu'en 1999).
- Depuis l'année 2000, les trois communes ont signé un **Contrat Educatif Local (CEL)** et un **Contrat temps Libre (CTL)**. Elles ont confié la gestion de ces contrats à notre association.
- L'association SCJ du Thaurac a signé un **Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)**

Ses moyens humains :

- Des bénévoles pour la gestion administrative et comptable, les orientations, et souvent l'encadrement sur le terrain (sorties, accompagnement scolaire...)
- A compter de décembre 2001, trois salariés : un responsable du groupe 11/16 ans, une animatrice et une responsable des 6/11 ans, chargée également du suivi budgétaire, des dossiers et relations avec les partenaires financeurs. Les trois salariés sont diplômés.

Ses moyens matériels :

Ce sont les locaux et infrastructures que les communes lui mettent à disposition : bureau à la maison des associations, local d'accueil des enfants et des jeunes (agréé par la direction de la jeunesse et des sports) au plan d'eau, la salle polyvalente, l'école publique, espace de l'enclos,

les berges de l'Hérault, et la piscine de Montoulieu l'été.

Ses adhérents en 2000/2001 :

103 enfants - 30 adolescents - 90 familles.

C'est quoi le Contrat Temps Libre (CTL) :

Sa préoccupation majeure est de proposer des loisirs attractifs en nombre suffisant, accessibles à tous et de qualité; Il vise un double enjeu local

- un enjeu éducatif: les loisirs favorisent l'épanouissement de enfant.
- un enjeu social : les temps libres contribuent à l'insertion de tous les jeunes et plus particulièrement des plus défavorisés.

Le contrat prend en compte le temps qui se situe en dehors des horaires scolaires et au cours duquel peuvent être pratiqués, par les 6/16 ans, des loisirs collectifs organisés. Il s'agit de contribuer à la mise en place d'une politique globale allant dans le sens d'une continuité éducative en lien avec les autres temps de vie de l'enfant et en cohérence avec les autres dispositifs institutionnels. Les actions menées doivent garantir un véritable projet éducatif, s'appuyer sur une véritable concertation entre les parents, collectivités locales, institutions, associations..., et s'inscrire dans la durée.

C'est quoi le Contrat Educatif Local (CEL) :

Il vise à :

- ☞Garantir l'égal accès de tous à l'éducation, à la culture, au sport, au loisir et à l'information.
- ☞Prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion.
- ☞Veiller à l'apprentissage de la vie collective et de la

citoyenneté.

Ces objectifs concourent, au delà de la réussite scolaire, à une meilleure insertion sociale des jeunes. Les actions proposées doivent répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes, tout en préservant la vie familiale.

C'est quoi le Contrat d'Accompagnement Scolaire (CLAS) :

C'est un dispositif qui s'adresse aux jeunes scolarisés dans les premiers et seconds cycles : écoles primaires, collèges et lycées. Les actions contenues dans le CLAS sont ouvertes à tous, sans aucune distinction. Elles utilisent le temps périscolaire pour développer des activités favorisant un enrichissement éducatif et culturel, complémentaire à celui de l'école pour des enfants qui ne peuvent en bénéficier suffisamment dans leur milieu familial. L'accompagnement scolaire a pour objet principal:

- ☞de contribuer à la réussite scolaire des enfants
 - ☞d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Il agit auprès de l'enfant et auprès des parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations école familles enfants.

Actions socio-éducatives et culturelles " Jeunes 12/17 ANS"

Le centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) les mercredis samedis et soirées :

Les adolescents (11-15 ans) ont participé à différentes activités sportives et culturelles: Bowling, cinéma, patinoire, accro-branches, VTT, paintball, canoë... Un accompagnement scolaire est proposé aux jeunes de 6'' et 5' tous les soirs de 17h15 à

18h30, ainsi que des activités périscolaires (aéromodélisme, théâtre, athlétisme,...).

Nb de jeunes ayant participé aux activités du CLSH les mercredis: 90

Nb de journées en CLSH : 14

Les vacances scolaires

Petites vacances (Février, Printemps, Toussaint):

Réveil du "Nouveau millénaire" à la salle du plan d'eau, patinoire, cinéma, karting, canoë, sorties au Mont Aigoual

Nb de jeunes ayant participé aux activités du CLSH : 91

Nb de journées en CLSH : 11

Été 2001

Un accueil a été proposé aux ados du lundi au vendredi du 03 juillet au 17 août 2001 durant des heures établies en fonction des activités du jour

- Canoë, accro-branches, bowling, cinéma, patinoire, via ferrata, pêche, journées à la plage, plongée, sorties à Aqualand, au Grand Bleu et au musée Haribo,

Un mini-camps canoë avec 16 jeunes a été proposé les 16 et 17 juillet 2001.

Des activités tel que le tennis, spéléologie, escalade, ainsi qu'un mini-camps au lac du Salagou n'ont pas eu lieu à cause d'un manque d'effectif.

Des soirées à thème étaient proposées une fois par semaine à la salle du plan d'eau mais aucune n'a eu lieu par manque de public.

Nb de jeunes ayant participé aux activités du CLSH :133

Nb de journées en CLSH : 16

Actions socio-éducatives et culturelles "Enfants 6 à 11 ans":

Le centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) les mercredis

Activités manuelles (réalisation de Monsieur Carnaval, pâtisseries, pâte à sel, cerf-volant-)

Jeux de plein air, accro-branches, balade à vélo, piscine, initiation au bowling, patinoire, cinéma,

Nb d'enfants ayant participé aux activités du CLSH: 235

Nb de journées en CLSH : 22

Petites vacances scolaires (Février, Printemps, Toussaint):

Sortie au Mont Aigoual (luge), VTT, cinéma, Jeux de société, Grands jeux, pâtisseries, ...

Initiation aux techniques de jonglage (stage de 5 jours).

Balade à dos d'ânes, canoë, spéléologie, acro-branches, Badminton, patinoire, cinéma, Halloween

Nb d'enfants ayant participé aux activités du CLSH: 178

Été 2001 (du 02 juillet au 10 août): Semaines à thèmes

Accueil de 9h00 à 18h00, avec repas tiré du sac

L'eau et le vent: Fabrication de fusées à eau, moulinets à eau, mobiles, cerf=volant, avion en balsa, et piscine à Montoulieu
Jeux du Monde: Fabrication de jeux de société en argile, en bois, en carton, et piscine à Montoulieu

Cirque et spectacles :

Fabrication de balles de jonglage, techniques de jonglage, mime, et piscine à Montoulieu ... Réalisation d'un petit spectacle, proposé aux parents et aux habitants.

Pleine nature: Spéléologie, canoë, randonnée, Aqualand ... Nb d'enfants: 501
Nb de journées en CLSH : 20

Les séjours :(5 jours)

Ferme Pédagogique de Briandes (Lunas)

Fabrication de fromage, soins aux animaux, fabrication de pain à l'ancienne, traite des chèvres et des vaches, tonte des moutons, grands jeux de plein air, ...

Nb d'enfants: 24 de 6 à 8 ans
Canal du Midi à bord de Ragondin.

Initiation à la navigation et matelotage, participation à la vie du bateau (préparation des repas, vaisselle, entretien du bateau..),histoire du Canal, baignade, ...

Nb d'enfants: 15 de 9 à 11 ans

Le CLSH est bien repéré par les parents et les enfants. La

fréquentation est régulière et en constante augmentation.

Nous avons du refuser l'accès au centre de loisirs cet été, à des enfants. La surface des locaux étant habilitée par la Direction

Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports pour accueillir 36 enfants l'été et 24 enfants le reste de l'année.

Activités culturelles :

Ces activités sont proposées 1 fois par semaine après l'école, sur des cycles de 10 séances, de la G.S à la 3è, ". Activités réalisés en 2000/2001: Athlétisme, Eveil musical, Base hall, Escrime, Arts plastiques, Poterie, Tennis de table, Tir à l'arc

Activités 2001/2002: Théâtre, Danse Contemporaine, Arts Plastiques, Athlétisme, Aéromodélisme, Hip-hop, Aïkido, Rollers,

VI Séjour 2002 :

Séjour ski: 26 enfants de 6/17 ans du 10 au 16 février 2002 dans les Alpes. Il reste une place sur le secteur "Ados". Le C.L. S.H fonctionnera pendant cette période.

L'Assemblée Générale du 26 octobre 2001, a décidé ce qui suit :

- La cotisation annuelle est fixée à 8 € (52.50Fr) par famille, quel que soit le nombre d'enfants. Cette cotisation est obligatoire pour accéder aux activités de l'association.

- La participation aux ateliers culturels est de 5 € (32.80 frs).

- La participation au C.L.S.H (6/17 ans) est en fonction des revenus des familles, selon les directives de la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier.

- Aucune participation n'est demandée pour l'accompagnement scolaire.

La cotisation peut être réglée par chèque à l'ordre de Sport Culture Jeunesse du Thaurac.

ALZHEIMER.

La maladie d'Alzheimer est une affection neurologique dégénérative entraînant dépendance et perte d'autonomie.

Sa prise en charge s'adresse au malade mais aussi à sa famille.

Elle débute par des troubles de la mémoire antérograde (celle des faits nouveaux) mais aussi rétrograde (celle des événements anciens).

A l'amnésie s'ajoutent : aphasie, apraxie et agnosie.

L'aphasie désigne les troubles du langage : la personne se plaint d'un

" manque de mot " ; son phrasé devient incohérent et incompréhensible aboutissant peu à peu au mutisme.

L'apraxie est la maladresse gestuelle : difficulté à manipuler les objets, à s'habiller, faire sa toilette, marcher, s'asseoir, se lever.

L'agnosie désigne le défaut de reconnaissance des objets, des lieux et des personnes.

La maladie d'Alzheimer s'accompagne aussi de troubles du comportement et de modification de la personnalité.

Elle est due à la dégénérescence des cellules nerveuses, les neurones,

Santé en bref

impliquées dans les processus intellectuels.

Les lésions touchent des zones du cerveau responsables de fonctions comme la mémoire, le langage, le calcul mental, la réflexion.

La prise en charge du malade nécessite un accompagnement constant, un soutien familial au quotidien tant pratique que psychologique et une grande disponibilité des proches.

Michèle BRUN

L'OBÉSITÉ.

L'obésité est la première " épidémie non infectieuse " de l'humanité.

Ce sont les termes de l'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) en 1997.

Le nombre d'obèses est en constante augmentation depuis une trentaine d'années et la prévalence chez l'enfant est particulièrement préoccupante.

L'obésité est une accumulation excessive de tissus adipeux (masse grasse) généralisée, particulièrement localisée à l'abdomen.

Des implications graves sur la santé en dépendent :

troubles respiratoires, apnée du sommeil, problèmes squelette-musculaires, infertilité, hypertension artérielle, hypercholestérolémie, diabète, maladies cardiovasculaires, apparition de certains cancers.

En cas d'obésité sévère, la mortalité est 10 fois plus importante que chez l'adulte jeune.

Les causes profondes de cette " épidémie d'obésité " résident essentiellement dans la récente modification des comportements et des modes de vie : la sédentarité associée à une alimentation trop riche et trop grasse, le manque d'activité physique sont responsables du déséquilibre entre calories

ingurgitées et calories utilisées, d'où stockage du surplus sous forme de graisses. Au banc des accusés s'alignent les heures passées devant la télévision, l'ordinateur, les jeux vidéo ainsi que le " tout voiture ", les grignotages entre les repas, les sodas.

L'O.M.S., en 1997, lançait un avertissement :

" Les conséquences de l'obésité sont si diverses et extrêmes que cette maladie doit maintenant être considérée comme l'un des grands problèmes de santé publique de notre époque dont l'impact pourrait bien se révéler aussi grave que celui du tabagisme ".

Michèle BRUN

USA

La réalité virtuelle

pour réduire la douleur

Les médecins d'un centre de grands brûlés ont expérimenté un tout nouveau concept pour aider à réduire l'intensité de la douleur ressentie par leurs patients, tout particulièrement au

moment des soins. C'est, en effet, à ce moment que les douleurs sont rapportées comme étant les plus intolérables mais ne semblent pas soulagées même par les antalgiques les plus puissants. L'expérience consistait à plonger le patient dans un monde virtuel grâce à un casque enveloppant l'intégralité du champ visuel et à focaliser ainsi son attention sur la réalisation

d'un jeu vidéo. Dans ce cas, les médecins ont spécialement développé un logiciel procurant aux patients des sensations contraires à leur état, puisqu'il s'agit d'un jeu au sein d'un monde polaire. Les premiers résultats sont encourageants, puisque tous les patients ayant expérimenté ce concept pendant les soins ont confirmé une réduction importante de la douleur.

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; LAMOUROUX C ; MARTIAL V ; TONADRE M.

MM. CARLUI R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ;

Secrétaire de séance : CICUT G.

I Plan de Prévention des Risques Naturels:

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté n° 2000 -01 658 du 20/03/2000, le préfet de l'Hérault a prescrit le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation sur le territoire de la Commune. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce document qui, une fois approuvé, constituera une servitude d'utilité publique qui devra être annexée au P.L.U. de la commune.

Monsieur le Maire souligne que toutes les observations qui avaient été formulées lors d'un premier projet ont été prises en compte à l'exception d'une zone qui est restée classée en BN alors que la zone contiguë est classée en BU. Il propose donc d'approuver ce projet sous réserve que cette zone BN soit classée en zone BU.

Monsieur CICUT vote contre ce projet qui, selon lui, ne tient pas compte de l'élargissement du lit de l'Hérault, et fixe trop haut le niveau des crues, ce qui réduit fortement les zones constructibles. Marie-Hélène TONADRE et Dominique OLIVIER s'abstiennent. Douze conseillers votent pour.

II SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT :

- Des permis de construire ayant été délivrés précédemment dans le secteur dit " la Plantade " alors que les équipements n'étaient pas encore réalisés, il est nécessaire de faire les extensions. Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec PROJETEC, une étude peut être demandée pour réaliser ces extensions. Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette extension et autorise le maire à démarrer cette étude et à signer tous les documents correspondants.

- Constructions neuves : Monsieur le Maire propose d'accorder une forfait de trente mètres cubes d'eau gratuits pour la construction de l'habitation principale. Les permis de construire ne seront délivrés que lorsque les réseaux eau - assainissement existeront.

Le Conseil se prononce pour à l'unanimité.

III ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la décharge du Triadou sera fermée le 1^{er} juillet 2002 et que les déchets seront transportés dans un premier temps, à côté de Nîmes, puis à compter du 1^{er} juillet à Bellegarde.

Dans ces conditions, il sera difficile pour la commune de continuer à assurer la collecte et le transport sur ces deux nouveaux sites, le camion compacteur n'étant pas en état d'assurer ces deux services.

Ces deux problèmes peuvent être résolus par l'adhésion de la commune au SIICTOM de la région de Ganges.

Il est évident que cette adhésion pourra se faire après négociations sur les conditions de transfert du service.

Le Conseil, à l'unanimité, est favorable pour demander l'adhésion de la Commune au SIICTOM de Ganges et délègue le maire pour mener à bien les négociations relatives à cette adhésion.

IV CAMPING

Compte tenu du P.P.R., le camping est menacé de fermeture puisque situé dans une zone inondable.

L'autorisation d'ouverture du camping ne sera maintenue que si la commune met en oeuvre des mesures de protection, par l'installation d'un système d'alerte sur l'Alzon.

Une proposition d'étude afin de définir le système le mieux adapté ainsi que l'emplacement le plus favorable a été faite par SIEE. Le montant de la prestation s'élèverait à 14 000 francs HT. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager l'étude.

V CAUE

Monsieur le Maire rappelle la décision qui a été prise de confier au CAUE une mission d'accompagnement dans la réflexion qu'elle entend mener sur le devenir des bâtiments communaux et sur les équipements publics à programmer. Cette mission sera confiée à un stagiaire pour lequel le CAUE demande à la commune de prendre en charge les frais de déplacements, ainsi que les différents frais engendrés par l'étude.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de prendre en charge ces frais, et fixe à 3000 francs la somme qui sera versée au stagiaire.

VI ELECTRIFICATION RURALE

Le Conseil Général vient d'accorder à la commune une aide financière pour des travaux d'électrification rurale.

Ces travaux n'ont pas pu être programmés lors du Budget

Supplémentaire puisque le financement n'était pas connu. De plus, des crédits inscrits à l'opération n° 8 ne seront pas utilisés.

Monsieur le Maire propose donc de voter la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

Dépenses :

- Travaux d'électrification :
Art 2315 : + 304 000
- Agrandissement M.G.P :
Art 2313 : - 80 0000

TOTAL : + 224 000

Recettes :

- Travaux ER :
Art 1022 : + 45 000
Art 1023 : + 179 000
161 : + 80 000
- Travaux M.G.P :
Art 161 : - 80 000

TOTAL : + 224 000

VII DEPLACEMENT PANNEAU AGGLOMERATION

Le panneau d'agglomération sur la route de Montoulieu étant situé trop près du village, les véhicules qui arrivent à une vitesse souvent trop élevée n'ont pas le temps de ralentir

Il serait donc souhaitable de déplacer le panneau d'agglomération 250 mètres avant ; ce qui le positionnerait du PR 7200 au PR 7450 (niveau borne d'incendie).

Le Conseil, à l'unanimité, est favorable à ce déplacement.

VIII DECLASSEMENT RD 108

Des travaux de réfection du vieux réseau d'alimentation d'eau potable vont avoir lieu dans un proche avenir. A cet effet, des tranchées vont être ouvertes dans la Grand rue qui est la RD 108.

En demandant le déclassement de cette route départementale, le Conseil Général prendrait à sa charge la réfection de la chaussée rendue nécessaire par les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour proposer au Conseil Général le déclassement de la RD 108 avec reclassement dans la voirie communale et autorise le maire à poursuivre la procédure de déclassement.

IX MODIFICATION FEUX DU CROUTOU

L'emplacement actuel des feux au carrefour du Croutou n'est pas satisfaisant compte tenu de la circulation de plus en plus dense.

Les sorties de la rue du Croutou et du Chemin du Mas de Banal sur l'Avenue du Chemin Neuf sont rendues difficiles par cette circulation.

L'installation de feux sur ces deux derniers axes et le déplacement des feux actuels sur l'Avenue du Chemin Neuf garantiraient une meilleure sécurité.

Ces travaux pourraient bénéficier d'un financement du Conseil Général au titre des amendes de police.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette idée et autorise le maire à démarrer l'étude.

X C.C.A.S.

Une subvention de 10 000 francs ayant été versée par la commune à la Caisse du C.C.A.S pour couvrir des aides d'urgence, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses : Art 656 : + 10 000 F

Recettes : Art 7474 : + 10 000 F

XI CONVENTION D.D.E.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, dans la mesure où la commune souhaite bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de la DDE pour l'instruction des actes d'urbanisme, il convient de renouveler la convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide de confier l'instruction des actes et autorisations

relatifs à l'occupation des sols à la DDE, et autorise le maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

P.L.U

Monsieur MISSONNIER rend compte des travaux de la Commission d'urbanisme pour l'élaboration du P.L.U. Les réflexions de cette commission ont porté sur :

- les possibilités d'extension de la zone artisanale
- les définitions des zones à urbaniser compte tenu de l'extension des réseaux.
- le refus de délivrer des permis sur des parcelles qui ne seront pas raccordables aux réseaux publics
- créer des zones agricoles et des zones naturelles
- définir le périmètre de protection du captage
- prévoir la réhabilitation du site de la décharge et son classement.
- la déviation Route de Montoulieu

LAGUNAGE

Bien que la DDE affirme que le lagunage fonctionne parfaitement, des relevés effectués régulièrement par Messieurs BRESSON et MISSIONNIER prouvent le contraire. Le Conseil Municipal s'accorde encore quelque temps d'observation avant de décider de la

suite à donner à ce chantier.

AMENAGEMENT DU ROND POINT DU PONT DE SERODY

Monsieur Michel ISSERT Présente le projet d'aménagement paysager de l'entrée sud de la commune qui a été préparé par le CAUE.

Cet aménagement étant réalisé avec un nombre important d'essences, le devis a été réalisé et une demande d'aide financière va être présentée à la DARE (Direction de l'Aménagement Rural et de l'Environnement). Le projet sera budgétisé une fois le financement connu.

DESIGNATION D'UN DELEGUE au Contrat Educatif Local et Contrat Temps Libre

Madame Vorina MARTIAL intéressée par cette fonction, est désignée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

du vendredi 19 octobre 2001 à 21 heures

Présent : CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard, CORVEZ Michel, LEBON Cédric, COLLET-ANTHAMATTEN Anne-Marie, LEONARD Anne-Marie, PONS Nicolas, SEBASTIA Marjorie.

Absents excusés : APARISI Hubert, THARAUD Laurence.

1 : Renouvellement convention état commune.

Monsieur le maire informe le conseil que suite au renouvellement du conseil municipal et dans la mesure où la commune souhaite bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de la D.D.E pour l'instruction de ses actes d'urbanisme et autres autorisations relatives à l'application des droits du sol, il y a lieu de renouveler la convention état commune qui définit les modalités de la mise à disposition des services DDE

Après délibération, le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention état commune.

2 : Avenant SAUR.

Mr le Maire informe le conseil que suite à la restructuration de la Ste d'aménagement Urbain et Rural (SAUR) et sa filiale SAUR France, il y a lieu de signer un avenant concernant la mission d'assistance technique existante au titre du service d'eau potable. Après délibération le conseil approuve les termes de la convention et autorise Mr le Maire à signer l'avenant N 1 proposé.

3 : Avant projet assainissement « La Vielle » 2^{ème} tranche.

Monsieur le Maire propose au conseil l'avant projet d'assainissement du hameau de La Vielle (2eme tranche) établi par la D.D.E de Ganges. Une première tranche avait permis de collecter le noyau du hameau. La seconde permettra de collecter six résidences ; Le coût total des travaux s'élèverait à 148.751.60 F SOIT 22.677.03 Euros.

Après délibération, le conseil approuve

l'avant projet et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

4 : Installation de l'exploitant à « Bruyère ».

Mr le Maire soumet au conseil le devis du géomètre Mr CHAPELIN concernant les divisions cadastrales nécessaires à l'établissement des actes de vente des deux hectares de « Bruyère » à Mr CORRIGLIANO Patrick.

Le montant du devis s'élève à 5877.14 Francs.

Après délibération à l'unanimité le conseil Municipal décide d'avancer le montant des frais de géomètre qui seront remboursés à la commune lors de la vente définitive.

5 : Indemnité Mme RIGAL. Crédits formation.

Après délibération à l'unanimité le conseil Municipal décide de payer l'indemnité de gestion de conseil à Mme le receveur municipal au taux de 100%.

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de former le personnel administratif et technique lors de l'achat de nouveau matériel. Il demande au conseil de se prononcer et d'autoriser les formations.

Après délibération, le conseil accepte le principe de formations pour le personnel lors de tout changement de matériel. Le coût de ces formations sera imputé au compte 611.

6 : Virement de crédits

Après délibération à l'unanimité le conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 6611	+1000
Article 668	+25000
Article 6413	-26000

Article 211-900	+900
Article 2173	-900

Afin de passer les écritures internes constatant les plus value et moins value lors des cessions de bien, le conseil approuve les écritures comptables suivantes :

Sortir le bien de l'actif.	
Mandat au cpte 675)	
Titre au cpte 2118)	+5500 F
Plus value	
Mandat au cpte 676)	145000 F
Titre au cpte 19)	

Camion JUNPER	
Sortir le bien de l'actif	
Mandat au cpte 675)	130364.00
Titre au cpte 2188)	
Moins value	
Mandat au cpte 19)	327
Titre au cpte 776)	

Suite à l'octroi de la taxe additionnelle, aux droits de mutation (article 7381) pour 175000, Mr CAZALET , adjoint aux finances propose d'utiliser l'excédent non budgétisé au budget primitif 2001 soit 90000 F pour alimenter le chapitre 011.

Après délibération le conseil décide la modification suivante :

RECETTE DE FONCTIONNEMENT :	
7381 TADM	+ 90000 F
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
611 Sous traitance	+ 30000 F
6225 Honoraires régisseur	+20000 F
60628 Matériel divers	+ 30000 F
60623 Alimentation	+ 5000 F
60622 Carburants	+ 5000 F

7 : Changement de statut Sivom de Ganges Le Vigan .

Monsieur le Maire rappelle au conseil la transformation du SIVOM GANGES LE VIGAN en SYNDICAT MIXTE approuvé par délibération du 12 octobre 2000. Il informe les conseillers de la modification du Sivom qui agira uniquement dans le domaine hydraulique sur le haut bassin versant de l'Hérault et qui se transforme en SIVU.

Le Maire fait part de ses regrets quant au changement car le SIVOM pouvait servir au pays de préfiguration.

Le conseil ne vote pas car le délai imparti pour se prononcer est écoulé.

8 : Modalités de concertation de la population pour l'information du PLU.

Le conseil municipal a délibéré afin de proposer à la population des concertations lors de l'élaboration du PLU. Cette information se fera par :
Affichage extérieur plus des consultations en mairie.
Consultation des documents en mairie.
Permanences spécifiques.
Publication dans le bulletin municipal.

9 : Subventions aux divers organismes.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les allocations suivantes comme suit :
Comité des fêtes de MONTOLIEU
20500 F

Concours mathématique (collège de Ganges)	200 F
La Lyre Saint Bauzilloise	400 F
Association Sports culture jeunesse	
THAURAC	7500 F
Sou des écoles laïques	3000 F
Lou Publière Sant Bauzelenc	1000 F
Ecole Omnisports SERANNE	1500 F
Association Archéologique de la DEVEZE (Mr Laurent DAMAIS)	2000 F
Association Gérontologie	1053 F
Fédération des conseils de parent d'élèves de Ganges	
Pour Cyprien CHARRA.	2500 F

10 : Situation des gens logés de façon précaire sur la commune.

Le conseil municipal a longuement débattu de ces personnes se trouvant en précarité sur la commune car logés de façon aléatoire. Le conseil municipal a pris en compte cette situation et va tout mettre en œuvre pour trouver une solution adaptée aux besoins de chacun. Mr le Maire a toutefois précisé que les tentatives faites pour trouver des logements à certaines personnes sont restées vaines car rejetées par celle-si.

11 : Questions diverses.

Lettre à France TELECOM : Mr le Maire propose de faire un courrier à France TELECOM sur la défaillance du réseau téléphonique et l'impossibilité pour plusieurs habitants de se connecter à INTERNET. Cela va à l'encontre de la notion de service public en milieu rural. Le conseil approuve.
L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h 45.

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND, E. PETRIS, M. Ch. ESPARCEL,
P. TRICOU, Ph. LAMOUREUX, , S. GRANIER, E. BOURGET, H. POISSON
CAIZERGUES M.J
Mme ESPARCEL : secrétaire de séance

Répartition du produit des concessions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, jusqu'à présent, le produit des concessions au cimetière

était réparti à raison de 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la commune.

La loi du 21 février 1996 a abrogé par erreur l'ordonnance qui régissait cette répartition. Il appartient donc à la commune de décider soit de conserver cette pratique soit de la modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de répartir le produit des concessions au cimetière à raison de 1/3 au CCAS et 2/3 à la commune.

Panneau d'affichage pour l'Office du tourisme

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Office de Tourisme des Cévennes Gangeoises et du Pays de la Grotte des Demoiselles qui souhaite la mise en place d'un panneau d'affichage réservé aux associations de la communauté.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal décide de réserver les deux panneaux en bois à cet usage.

Réhabilitation du presbytère : Marché d'honoraires de l'architecte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition établie par M. SIDOBRE, pressenti comme maître d'oeuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation du presbytère. Les caractéristiques du marché sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières. Le coût du marché est fixé à 25 859 Euros H.T. (169 623.92 F H.T.) soit 30 927.36 Euros TTC pour un montant de travaux estimé à 190 561.27 Euros H.T. (1 250 000 F H.T.). Le marché définit également la répartition entre les cocontractants (M. SIDOBRE, PLANECON, ET CONCEPT, BASE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les clauses du marché tel que présenté par M. SIDOBRE, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces afférentes à ce marché de maîtrise d'oeuvre.

Agence Foncière : DIA

Monsieur le Maire présente la Déclaration d'intention d'aliéner entre Causse Gilles et Barrier Serge/Kegreisz Elisabeth.

Le Conseil Municipal à l'unanimité renonce au droit de préemption.

Adhésion Siictom.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 mars 1984 par laquelle la commune a sollicité les services du Siictom pour le traitement des déchets ménagers, devenant de ce fait cliente du Syndicat. Compte tenu des exigences du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Hérault qui prévoit des règles très strictes pour la collecte et la fermeture des décharges en 2002, et afin de pouvoir assurer correctement la collecte et le traitement de nos déchets ménagers, il propose d'adhérer au Siictom de la Région de Ganges, à compter du 1er janvier 2002 pour que ce syndicat assure la totalité des services énumérés ci-dessus.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au SIICOTOM, à compter du 1er janvier 2002

Monsieur le Maire informe le Conseil de la visite qu'il a effectuée avec les techniciens de ce syndicat pour la mise en place des conteneurs à ordures et leur répartition sur le territoire. Ces conteneurs sont mis à disposition par le syndicat. Par contre leur nettoyage reste à notre charge. Il convient de se renseigner sur la meilleure manière d'accomplir cette partie de notre contrat.

Monsieur MARTIAL indique que de son côté, il arrête le service de ramassage au 15 décembre.

Installation de M. Gordon PEARCE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme ARNAUD regrettant l'implantation de cette activité sur le site de Valrac et son souhait de ne pas voir reconduire l'autorisation pour les années à venir.

Par ailleurs, plusieurs personnes se plaignent de la présence sur le terrain, en dehors de la période d'exploitation, des caravanes et de la cabane sanitaire. L'ensemble du Conseil est d'accord pour faire enlever le matériel restant sur le terrain pendant la période d'inexploitation. Monsieur PETRIS se charge de trouver une solution amiable. En ce qui concerne la suppression d'autorisation, il est plus difficile d'y souscrire. En effet, les conditions initiales ont été respectées. Il n'y a pas de nuisances sonores, et cette activité a lieu sur un terrain privé. Le Conseil demande un délai de réflexion.

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes ayant été dissous par manque de participants, il s'agit de savoir dans quelles conditions il pourra être procédé à la distribution des cadeaux pour les enfants à Noël et à l'organisation de l'apéritif. La mairie prendra en charge exceptionnellement cette année les frais de cette festivité. Tant pour l'organisation du goûter que des illuminations, plusieurs membres du Conseil municipal sont prêts à prendre le relais.

Chemin de Mlle GAY Marianick

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Mlle GAY demandant la réfection du mur de soutien du chemin communal et indique les différentes démarches qui avaient été entreprises en ce sens.

Le Conseil Municipal, au vu des devis, adopte le devis de M. ARNAL pour un montant de 11 330 F et décide de faire réaliser ces travaux.

A ce sujet, Monsieur PETRIS rappelle sa demande de procéder une bonne fois pour toutes à la délimitation des voies de la commune.

Service de l'Eau potable

Contrat d'affermage avec la Saur : Constat de conversion

Vu le traité sur l'Union Européenne,
Vu le Règlement (CE) n° 1103/97 du Conseil de l'Union Européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro
Vu le Règlement CE n° 974/98 du

Conseil de l'Union Européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'Euro
Vu la décision du Conseil de l'Union Européenne du 31 décembre 1998 arrêtant le taux de conversion au 1er janvier 1999

considérant que la collectivité est liée à la Société SAUR Ganges par un contrat d'affermage libellé en francs et qu'il convient de rédiger un constat de conversion comportant les indications nécessaires à l'identification des actes concernés et les principes et modalités de conversion,
le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le constat de conversion présenté.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire fait donner lecture du rapport annuel valable pour l'année 2000 présenté par la Direction départementale de l'Agriculture. Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Virements de crédits

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer certaines modifications du budget primitif du Service de l'Eau :

en recettes :

compte 7011 : - 33 F

compte 758 : - 400 F

Dépenses :

compte 658 : + 433 F.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Surtaxe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la principale ressource propre du service d'alimentation en Eau potable est la surtaxe, actuellement fixée depuis la signature du contrat d'affermage à 150 F sur les abonnements et à 14 cts sur les mètres cubes consommés. De façon à prévoir l'avenir et à permettre l'amélioration du réseau, il propose au Conseil de modifier cette surtaxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter la surtaxe à 175 F soit 26,68 euros par abonnement et à 20 cts soit 0.0305 cts d'euros sur les mètres cubes consommés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du lundi 17 septembre 2001 à 20 h 30

Monsieur le Maire de Laroque accueille les membres du Conseil de Communauté et se félicite que les réunions puissent ainsi être décentralisées dans les communes membres.

Monsieur RIGAUD rappelle les tragiques événements qui se sont déroulés la semaine passée à New-York et Washington et l'émotion considérable qu'ils ont soulevée dans notre population. Il associe la Communauté de Communes à la douleur du peuple Américain. L'assemblée observe une minute de silence en mémoire des victimes.

1 - Travaux de l'école du Thaurac

Avenant en moins-value sur le lot Menuiseries extérieures – Entreprise Jean RUAS.

Il était prévu dans les travaux lot n°6 du marché, des brise-soleil au droit des portes fenêtres du réfectoire qui avaient pour effet de protéger du soleil et de réaliser un complément de protection contre les effractions.

Les vitrages prévus sur les portes fenêtres étant anti-effraction (SP10), il a été convenu compte tenu du faible ensoleillement sur la façade Nord de supprimer les brise-soleil de ce côté.

Cela correspond suivant les prix unitaires du marché à une moins-value de : 17 220 F HT Adopté à l'unanimité

2 - Travaux de l'école du Thaurac

Avenant en plus-value sur le lot Gros-œuvre, Démolition, VRD - Entreprise GARCIA.

Au cours de la démolition (lot n°1) du bâtiment existant, plusieurs difficultés non prévisibles sont apparues :

- Présence d'un puisard dans l'angle Nord-Est du préau projeté.
- Cave souterraine au droit de l'angle Sud-Ouest du préau projeté.
- Profondeur plus importante des

nouvelles fondations du préau au droit des anciennes fondations du bâtiment démolé qui étaient plus profondes que prévu.

Il a été demandé à l'entreprise GARCIA d'établir un devis des travaux supplémentaires occasionnés par ces imprévus en utilisant les prix unitaires existants sur les postes prévus au marché. Cela correspond à une plus-value de 19 000 F HT.

Adopté à l'unanimité

Monsieur CARLUIY souhaite que soit envisagé l'ouverture d'une porte du parvis de l'école vers l'appartement du Receveur des Postes, cette porte existant avant les travaux.

Le Conseil donne son accord. Monsieur RIGAUD indique qu'il faut envisager le recours à une entreprise ou la réalisation par les services de la ville.

3 - Rectification du montant des subventions aux coopératives scolaires des écoles du Thaurac et de Brissac.

Suite à une erreur matérielle, les montants des subventions aux coopératives scolaires des écoles du Thaurac et de Brissac votés au Conseil de Juillet dernier étaient erronés.

Afin de verser comme prévu les mêmes subventions que l'an passé, il convient de voter 12 000 F (au lieu de 10 000 F) à St Bauzille de Putois et 4 500 F (au lieu de 4 000 F) à Brissac.

Adopté à l'unanimité.

4 - Décision modificative n°2

Le Président expose au Conseil qu'il convient suite aux modifications du projet initial de l'extension du Thaurac (pluvial, aménagement des abords de l'école) et aux avenants au Marché de maîtrise d'œuvre et aux Marché de travaux, d'inscrire des crédits supplémentaires au programme « Extension Ecole du Thaurac ».

La décision modificative se traduit de la manière suivante :

- Dépenses :

Opération : 904 2313 : + 348 000

- Recettes :

Compte : 16 412 : + 348 000

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

● Monsieur RIGAUD précise au Conseil le programme de la visite de Monsieur André VEZINHET, Président du Conseil Général, dans le canton le 25 Septembre 2001.

15H00 : St Bauzille de Putois :

Inauguration de l'extension du groupe scolaire du Thaurac- Route de Montpellier

16H30 : Gornies :

Visite de la station d'épuration. Présentation du projet de développement lié à l'eau et à la pêche.

18H00 : Cazilhac :

Salle Polyvalente. Réunion avec les Maires et Conseillers Municipaux du Canton sur les Pays

● Sont désignés à l'unanimité pour représenter la Communauté de Communes auprès du Pays Cévennes et Hauts Plateaux :

Titulaires

Jacques RIGAUD

Rémy CARLUIY

Guilhem CHAFIOL

Suppléants

Pierre SERVIER

Jean-Pierre GAUBIAC

Pierre CHANAL

● Ordures ménagères.

Monsieur RIGAUD informe les élus de l'évolution de la législation. Après un échange de vues, une réunion est programmée pour les communes clientes du SICTOM qui souhaitent adhérer. Dès lors que la question de Sumène aura été réglée, la compétence pourra être transférée à la Communauté de Communes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du mercredi 31 octobre 2001 à 20 h 30

1 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Suite à la remise par le bureau d'étude Urbanis du complément à l'étude d'une OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes, il convient désormais :

● d'approuver l'ensemble de l'étude (rapport définitif + additif) qui conclut à l'intérêt du lancement d'une OPAH et prévoit les actions d'accompagnement des communes ainsi que le projet de convention avec l'Etat et l'ANAH.

● d'approuver le cahier des clauses techniques particulières relatif à l'OPAH établi par la DDE subdivision de Ganges et d'autoriser le Président à lancer la consultation de marché sur mise en concurrence simplifiée en application de l'article 32 du nouveau code des marchés publics pour le suivi-animation.

● s'engager à inscrire les sommes nécessaires au financement du suivi-animation au budget 2002 de la Communauté de Communes.

● d'autoriser le Président à solliciter toutes

les subventions possibles et à signer toutes les pièces utiles à cette opération.

En ce qui concerne l'annexe 1 prévue dans le CCTP, la commune de St Bauzille de Putois apporte une précision : l'opération prévue consiste en réalité dans la réfection de l'ancienne mairie avec la modification de la salle des associations.

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres sera amenée à se réunir avant la fin de l'année afin de désigner le bureau d'étude chargé du suivi-animation de l'opération qui débutera effectivement en 2002.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

2 - Régime indemnitaire du personnel de la Communauté.

Comme l'an passé, il s'agit de voter le régime indemnitaire établi en fonction des avancements de grades et de nominations prévus au tableau des effectifs.

Le montant de l'enveloppe complémentaire s'élève à 50% de 79413,64 F soit 39706,82 F. Le montant de l'enveloppe d'indemnité d'exercice de missions des préfectures s'élève à : 6160 F. Le total est donc de 45866,82 F. Les montants individuels attribués à chaque agent sont fixés par le Président.

Adopté à l'unanimité.

3 - Décision modificative n°3.

Il manque 5 500 F à l'article 905-2184 du programme « acquisition de mobilier » pour l'achat de matériel destiné au secrétariat de la Communauté, le coût du standard téléphonique ayant été supérieur à celui prévu au budget. Il convient donc d'opérer les virements de crédits suivants :

- Opération acquisition de Mobilier
905 - 2184 : + 5 500 F
- Opération achat de véhicule
907 - 2182 : - 5 000 F
- Opération acquisition jeux de cour
908 - 2184 : - 500 F

Adopté à l'unanimité.

4 - Décision modificative n°4.

La participation financière de notre communauté au SIVU Ganges-Le Vigan a été prévue au chapitre 012 article 6218 (personnel extérieur) s'agissant de la rémunération du technicien rivière. Cette participation étant versée par l'intermédiaire du SIVU, il convient en réalité de l'inscrire au chapitre 65 article 65738 (autres subventions de fonctionnement).

Il convient donc d'opérer les virements de crédit suivants :

- Chapitre 012 article 6218 (personnel extérieur) : - 30 000 F
- Chapitre 65 article 65 738 (autres

subventions de fonctionnement) : + 30 000 F

Adopté à l'unanimité.

5 - Paiement du loyer de la communauté de Communes à la ville de Ganges.

Depuis sa création, la Communauté de Communes est hébergée dans trois bureaux appartenant à la commune de Ganges. Il a été convenu de verser un loyer ainsi qu'un forfait comprenant la fourniture du chauffage, l'électricité, l'entretien de 20 000 F (15000F+5000 F) par an. Il convient de régulariser cette situation et d'autoriser le Président à verser les sommes dues pour 2000 et 2001. Monsieur le Président précise que les loyers de 2000 sont payés en 2001 et que ceux de 2001 le seront en 2002. Un certain nombre de délégués s'étonnent de cette proposition, estimant que la commune de Ganges, la plus importante de la Communauté de Communes pourrait héberger gratuitement les services de la Communauté. Monsieur le Président précise que les montants demandés sont symboliques par rapport au coût réel supporté par la ville de Ganges et que ces sommes étaient prévues aux budgets 2000 et 2001 votés à l'unanimité. La volonté de la Communauté de Communes de se loger le plus tôt possible dans des locaux indépendants est réaffirmée quand bien même le coût sera largement supérieur. Il est convenu de discuter ce type de décision au cours de réunions préalables (Bureau ou Commission). La délibération est adoptée par : six voix pour, deux voix contre et cinq abstentions.

6 - Montant de la participation des communes extérieures à la Communauté aux frais de repas de la cantine scolaire.

Pour 2001, il est proposé de fixer à 7.20 F soit 1.10 Euros par repas le montant de la participation des communes extérieures à la Communauté dont les enfants déjeunent à la cantine scolaire. Cette participation

correspond à la différence entre le tarif A : 17.30F et le tarif B : 24.50 F.

Adopté à l'unanimité.

7 - Extension du bâtiment de la cantine scolaire de Ganges.

Tous les jours ce sont près de 160 enfants qui déjeunent en deux services à la cantine de Ganges. L'extension du bâtiment est devenue impérative. Les architectes créateurs du bâtiment existant ont proposé une extension d'environ 90 m2 dans le prolongement du bâtiment actuel. Le coût de construction est estimé à 725 377 F HT. L'aménagement complémentaire (tables, chaises, mobilier, matériel divers) est estimé à environ 150 000 F HT.

L'Etat nous a fait part de son accord pour une subvention de 40 % du coût de la construction HT soit 290 150, 80 F. Le Conseil Général de l'Hérault peut subventionner la construction et l'aménagement au taux de 25 % soit 218 844 F HT. Le coût résiduel pour la Communauté de Communes ressortirait alors à 366 383 F HT. Il vous est proposé d'adopter ce projet et d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires. Désignation du cabinet d'architectes Manjarres-Bonnicel, demandes des subventions et signatures de toute pièces nécessaires. La Commission des affaires scolaires réunie le 18 Octobre 2001 a donné un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que le projet de création de deux salles de classe supplémentaires qui a été étudié par la Commission sera prochainement présenté au Directeur de l'école, puis aux enseignants et aux parents d'élèves.

Questions diverses :

Il est décidé de consacrer une réunion de bureau à un débat sur le projet de notre Communauté de Communes dans la perspective de l'adhésion à un Pays. Cette réunion est fixée le Mercredi 21 Novembre à 20h30 salle de Moulès et Baulès.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du mardi 11 décembre 2001 à 20 h 30

1 - Modification du tableau des effectifs.

Le Président propose au Conseil de procéder au vote du nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes suite à la création de deux postes d'agent d'entretien à 30 heures par semaine et l'augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien de 12 heures à 20 heures par semaine :

Nouveau tableau des effectifs :

Postes à temps complet :

- 3 ATSEM 2^{ème} classe
- 1 ATSEM 1^{ère} classe
- 2 agent d'entretien qualifié
- 1 éducateur APS de 2^{ème} classe
- 1 agent d'entretien
- 1 agent administratif
- 1 adjoint administratif

Postes à temps non complet :

- 4 agents d'entretien à 30H/semaine
- 1 agent d'entretien à 20H/semaine
- 1 agent d'entretien à 14H/semaine

Poste à temps complet non titulaire :

- 1 chargé de mission

Adopté à l'unanimité.

2 - Mobilisation d'un emprunt de 250 000 F.

Le Président expose au Conseil que pour le financement de diverses opérations d'investissement inscrites au Budget 2001 (Equipe BCD de l'école du Thaurac - Jeux de cour de l'école maternelle de Ganges - Informatisation des écoles de la Communauté de Communes), il est nécessaire de mobiliser un emprunt de 250 000 F. Compte tenu de la nature de l'investissement et des propositions reçues de nos partenaires financiers (Caisse

Epargne - Crédit Agricole - Dexia Crédit Local) la commission des Finances propose de souscrire la proposition la plus intéressante auprès du Crédit Local, qui propose un prêt à taux fixe apparent de 3,22% sur 5 ans soit un taux fixe annuel de 4.25%.

Adopté à l'unanimité.

3 - Financement en section d'investissement du premier équipement de la BCD de l'école du Thaurac.

Le Président propose au Conseil de l'autoriser à financer en section d'investissement les premiers équipements relatifs à la création de la BCD de l'école du Thaurac.

Adopté à l'unanimité.

4 - Financement en section d'investissement de l'équipement en ordinateurs des écoles de la Communauté

Le Président propose au Conseil de l'autoriser à financer en section d'investissement la première dotation en ordinateurs des écoles de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

A l'occasion de ce dossier, il est précisé qu'il sera proposé au Conseil de poursuivre pendant encore deux exercices (2002 et 2003) l'effort financier consenti pour l'équipement des écoles en matériel informatique, il est prévu d'investir au total 300 000 F sur 3 ans. Une lettre indiquera à Monsieur l'Inspecteur d'Académie cet effort en s'étonnant que l'Etat ne prévoit pas d'aider les collectivités dans ce domaine .

5 - Extension de la cantine des écoles de Ganges et création de deux classes supplémentaires à l'école primaire de Ganges.

Le Président expose au Conseil que suite à la concertation menée avec les enseignants et à la dernière réunion du Conseil de l'école primaire, la commission des Affaires Scolaires de la Communauté propose un projet modifié par rapport à celui adopté par le Conseil du 31 Octobre 2001. Il s'agit de construire au-dessus de l'extension de la cantine scolaire, une salle de classe supplémentaire pour loger la classe utilisant actuellement la salle polyvalente et d'agrandir l'actuel bureau utilisé par la classe d'intégration. Cette extension est la dernière possible sur le site actuel des écoles de Ganges. Pour l'avenir une réflexion sur un nouveau groupe scolaire doit être envisagée.

Le coût total du projet modifié est de 1 514 634 F hors taxes (Construction 1 364 634 F + Equipement cantine

150 000 F). Compte tenu des subventions escomptées, DGE 40 % sur la construction soit 545 854 F, Conseil Général 25 % sur la construction et l'équipement, soit 378 658 F, le coût résiduel pour la Communauté de Communes ressortirait à 590 122 F hors taxes.

Il est proposé d'adopter ce projet ainsi modifié et d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires. Désignation du cabinet d'architecture BONNICEL-MANJARRES, demandes de subventions et signature de toutes pièces nécessaires

Adopté à l'unanimité.

A l'occasion de l'examen de ce dossier, il est bien précisé qu'il s'agit des dernières constructions possibles sur le site des écoles de Ganges. Toute extension future devra se faire sur un autre site qu'il convient dès maintenant de rechercher. Un groupe de travail restreint sera constitué dès le début de l'année prochaine pour commencer à travailler sur le développement des sites scolaires de la Communauté (nouvelle implantation près de Ganges, extension de St Bauzille de Putois, réhabilitation de Brissac). Un certain nombre de travaux sont également demandés dans les écoles. Des devis seront réalisés afin de pouvoir rendre les arbitrages nécessaires dans le cadre du budget 2002.

6 - Projet d'Ateliers Relais, Nouveau plan de Financement, Poursuite du projet.

Le Président indique au Conseil que suite à la réunion technique du 24 Octobre 2001 rassemblant tous les partenaires du projet (DDE, CCI, Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional) et aux nouvelles estimations réalisées par le cabinet d'architectes, le projet se présente comme suit : la construction d'Ateliers Relais peut bénéficier des aides suivantes :

DDR 25 % (acquis), FEDER (Europe) 25 %, Conseil Régional 7,5 %, Conseil Général 7,5 %, soit un total de 65 %.

Le nouveau coût prévisionnel transmis par les architectes le 16 Octobre 2001 pour la construction et les VRD est de 6 640 700 F HT. L'estimation du coût total du projet hors taxes terrain, bâtiment, VRD, honoraires et divers présenté par la DDE s'élève à environ 8 200 000 F HT. Il nous est proposé d'adopter le projet ainsi revu et d'autoriser le Président à engager les phases suivantes de l'opération (APD, demande de permis de construire, demandes de subventions).

Adopté à l'unanimité.

7 - Projet d'acquisition du Cinéma de Ganges, Prise en considération.

Le Président expose au Conseil que le

cinéma de Ganges est de nouveau fermé depuis quelques mois. Cette situation pénalise les habitants de l'ensemble du canton qui fréquentaient cette salle. Saisi de cette question, le Bureau a décidé, compte tenu de l'importance sociale et culturelle de l'existence d'un cinéma sur le territoire de la Communauté de Communes d'envisager l'achat de la structure, sa remise en état et d'en confier l'exploitation à une association. Au stade actuel, il convient simplement de confirmer la prise en considération de ce projet et d'autoriser le Président à engager des négociations avec la propriétaire et à rechercher l'ensemble des subventions possibles.

Adopté à l'unanimité.

8 - Ordre de mission spécial.

Le Président indique au Conseil que dans le cadre du projet d'acquisition du cinéma de Ganges, il a obtenu un rendez vous au Centre National de la Cinématographie à Paris pour exposer ce projet afin d'obtenir des subventions nécessaires au financement de cet achat . Il convient de délibérer afin de permettre au Président d'être remboursé sur la base des frais réellement engagés au cours de sa mission du 13 Décembre 2001 à Paris au vu d'un état de frais. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2001.

Adopté à l'unanimité.

9 - Modalité d'application des 35 heures pour le personnel de la Communauté

Le Président expose au Conseil que suite à l'entrée en vigueur des 35 Heures à compter du 1^{er} Janvier 2002, il convient de préciser les modalités d'application au sein de la Communauté de Communes.

Vu la loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation de recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail de la Fonction Publique Territoriale, Vu le décret n°2001-623 du 12 Juillet 2001 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Pour les agents à temps complet effectuant 8 heures par jour le temps de travail sera réduit de 192 heures afin d'atteindre les 1600 heures annuelles légales.

Pour les agents à temps non complet,leur durée de travail hebdomadaire sera maintenue avec une augmentation de leur rémunération.

Pour le contrat Emploi Jeune recruté avant le 1^{er} Janvier 2002 , le temps travail sera réduit comme celui des agents à temps complet, avec maintien de la rémunération. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2002.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

• Natura 2000

La consultation est actuellement relancée pour la proposition du site n° 1388 Gorges de l'Hérault. Une réunion d'information a eu lieu l'après-midi même à Gignac (organisée par les services de l'Etat) , Monsieur CARLUIY donne connaissance de la déclaration qu'il y a faite. Après un court débat, il est décidé de réunir sur ce sujet, la commission Aménagement du Territoire et Protection de l'Environnement début Janvier 2002, pour préparer la réponse motivée qui devra être votée par la Communauté de Communes avant le 29 Janvier.

• Suite à une question de Monsieur Jean CAUSSE, une réflexion devra avoir lieu

sur l'éventualité du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes.

• Messieurs RIGAUD et SERVIER informent le Conseil de la récente visite à Gornies et au Fesquet du directeur de la SADH. A Gornies, suite à la suggestion de la commission du Développement Economique et du Tourisme, la SADH nous fera des proposition pour une étude de faisabilité du projet de développement lié à l'eau et à la pêche (qui pourrait inclure la question de l'hôtel restaurant). Pour le Fesquet c'est une proposition pour une éventuelle étude globale d'aménagement qui sera demandée.

Solution des mots croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	T	O	U	R	I	S	T	E	S
2	R	I	S	T	O	U	R	N	E
3	E	S		I		C	I	E	L
4	Z	I	D	A	N	E		R	L
5	E	V	I	T	E		I	V	E
6	G	E	N	E	R	A	L	E	S
7	U	S	E		U	R	E	E	
8	E		R	U	D	E	S	S	E
9	T	R	A	C	A	S			S

5 Horizontal : VIE

D Vertical : TRAITE

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES 4^{ème} TRIMESTRE 2001

Mardi 1 janvier	DR DUPONT	04.67.73.87.95.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 06 janvier	DR MONNEY	04.67.81.32.84.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 13 janvier	DR MORAGUES	04.67.81.31.34.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.
dimanche 20 janvier	DR TEHIO	04.67.73.81.32.
	PH SCHOENIG	04.67.81.35.60.
dimanche 27 janvier	DR DUPONT	04.67.73.87.95.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
dimanche 03 février	DR RENAUD	04.67.73.85.52.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 10 février	DR DUCROS	04.60.73.83.31.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.
dimanche 17 février	DR LAVESQUE	04.67.73.66.73.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 24 février	DR SEGALA	04.67.73.91.83.
	PH SCHOENIG	04.67.81.35.60.
dimanche 03 mars	DR MONNEY	04.67.81.32.84.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
dimanche 10 mars	DR MORAGUES	04.67.81.31.34.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 17 mars	DR TEHIO	04.67.73.81.32.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.
dimanche 24 mars	DR SEGALA	04.67.73.91.83.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 31 mars	DR MORAGUES	04.67.81.31.34.
	PH SCHOENIG	04.67.81.35.60.
lundi 01 avril	DR MORAGUES	04.67.81.31.34.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi 12h au Lundi 9h

La Semaine qui suit, il assure les urgences **de nuits en cas d'absence** du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

E T A T C I V I L

Agonés ❶ - St Bauzille ❷ - Montoulieu ❸

NAISSANCES

❷ Jeanne Marie ROUX

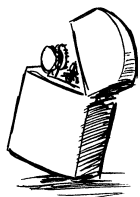
❷ Chloé BRUERE- DAWSON

MARIAGES

❷ ROBERT Pascal et PEIRO Claudine

DECES

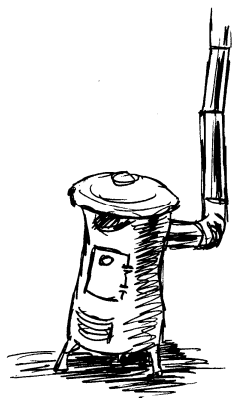
❷ BONVALLET Marie-France ép BOCCHINI
le 10/11/2001



Les attentats du 11 Septembre, l'accident (ou attentat ?) de Toulouse, ont introduit dans nos esprits une impression de fragilité concernant notre façon de vivre. Chacun réagit à sa façon : il y a les fatalistes, il y a les inquiets, il y a les optimistes, et bien d'autres. De toutes façons, pouvons-nous agir préventivement, prévoir un peu pour mieux nous présenter à l'urgence et à une vie rendue momentanément précaire..

Voici quelques pistes simples qui pourraient aider certains : Les graves événements cités plus haut ont pour caractéristiques la soudaineté et le bouleversement des ressources les plus vitales : **EAU, ENERGIE, VIVRES.**

L'EAU est le premier besoin de l'homme. Nous avons la chance d'avoir un fleuve tout proche, et de nombreux puits : ainsi, il faudrait simplement reprendre les bons vieux gestes de nos anciens. Plus difficile serait le cas d'une eau polluée. Même dans cette situation, il y a des ressources. Dans une revue nautique, je me souviens d'avoir lu l'aventure d'un ferrailleur qui s'était mis en tête de naviguer, et avait réalisé son rêve. Cependant, en pleine mer, il vint à manquer d'eau et mourut de soif. Sur son bateau, il y avait pourtant un fourneau à gaz en bon état et beaucoup de matériel.. Il aurait pu distiller l'eau de mer. Son ignorance l'a perdu. On trouve également des pastilles qui purifient une eau polluée, pour qu'on puisse la boire. On peut aussi étendre un film plastique sur le sol en pente, et recueillir l'eau déposée sur la partie inférieure. Les



milliers de litres de nos piscines peuvent aussi être pris en compte pour de nombreux usages.

En ce qui concerne les ENERGIES, si le gaz est souvent stocké chez chacun de nous sous une forme ou une autre, il n'en est pas de même de l'électricité, omniprésente. Sa privation nous renvoie 150 ans en arrière... Que prévoir sans se ruiner ni s'encombrer ?

Pour s'éclairer, des bougies, bien sûr, lampes à pétrole (avec l'approvisionnement en pétrole), lampes à carbure d'acétylène (dont bien des gens ici connaissent encore l'usage : on vendait encore du carbure à Ganges il y a peu d'années.) Des piles, aussi, et pas seulement pour s'éclairer, car la T.V. resterait muette : s'informer, recevoir des conseils par radio serait primordial : penser donc à avoir un petit poste radio portable avec plusieurs piles de rechange (attention à l'oxydation des bornes..)

Pour cuisiner, si on ne dispose pas de gaz, on peut avoir prévu une petite bonbonne de camping gaz, avec des recharges suivant place et budget.

Pour se chauffer : avoir la meilleure isolation possible (on pense à ces pauvres Toulousains trop longtemps abandonnés...). Les poêles à pétroles sont une bonne piste mais l'approvisionnement est cher et encombrant. Reste le bois, là, nous sommes bien placés dans notre village enchâssé dans une nature généreuse.

Dans « Le Hussard sur le toit », Giono raconte le choléra de 1832 à Manosque : la foule s'était égayée dans la campagne environnante pour survivre et échapper aux miasmes de la ville. Là encore, nous

pourrions faire au moins aussi bien, au soleil de Thaurac dans la journée, dans les grottes des falaises la nuit, comme celle du pas de la Buffe ou d'autres plus accessibles aux personnes âgées.

Quant aux VIVRES, ils seront ceux que nous aurons prévus d'abord, ceux d'une aide extérieure éventuelle ensuite, ceux de notre nature enfin, avec les poissons du fleuve et les sangliers bien sûr : les chasseurs redeviendraient ce qu'ils étaient il y a 3.000 ans, les pourvoyeurs vitaux de la Tribu ! Qu'ils ne manquent pas de munitions, au moins ! Il ne faut pas oublier aussi que le sel est indispensable à l'homme. Une hache, de l'aspirine, un désinfectant style Bétadine, une couverture de survie, une loupe, une boussole, un couteau solide, un briquet à mèche d'amadou, sont aussi des produits qui peuvent aider et sauver.

J'arrive au bout de cette énumération à la Prévert. D'aucuns vont avoir un sourire moqueur ou sceptique, peut être en aiderais-je d'autres. Mais cela, ce sera « après », un « après » quelque chose que je ne souhaite à personne de vivre, bien au contraire, dans cette PAIX que nous offre NOEL.

Bruno Granier,
NOEL 2001

